NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

double

LA NOUVELLE FRANCE

LE CANADA

APPEL

AUX

Classes Nécessiteuses de France.

« Les habitants français de la Province de Québec excèdent aujourd'hui un million."—(Page 6.)

FC 42
B67

PARIS :
BOSSANGE, 16, RUE DU QUATRE SEPTEMBRE,
AGENT D'ÉMIGRATION POUR LE CANADA.
DE LA LIGNE ALLAN (Montreal Ocean Steamship Co.)
DU CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.
DE LA BANQUE DE QUÉBEC.

PAQUEBOTS POSTE

DE LA

LIGNE ALLAN

(MONTREAL OCEAN STEAMSHIP CO.)

LIGNE DE QUÉBEC

DÉPART DE LIVERPOOL TOUS LES JEUDIS.

ESCALE A LONDONDERRY, IRLANDE, LE VENDREDI.

CORRESPONDANCE AVEC LES CHEMINS DE FER DU GRAND TRONC UNION AND CENTRAL PACIFIC.

Grand Route Internationale

LA PLUS DIRECTE, LA PLUS RAPIDE, LA MOINS COUTEUSE

DE PARIS AU CANADA

Aux Etats-Unis de l'Est — de l'Ouest — du Pacifique — au Mexique
A l'Ile Vancouver — au Japon — en Chine
Aux Iles Sandwich — A la Nouvelle Zélande — En Australie.

DÉPART DE

- Liverpool pour Québec, tous les jeudis.
- Québec pour San Francisco, tous les jours.
- San Francisco pour le Japon et la Chine, le 1er du mois.
- San Francisco pour les Iles Sandwich, le 15 du mois.
- San Francisco pour la Nouvelle-Zélande, le 15 du mois.
- San Francisco pour l'Australie, le 15 du mois.
- San Francisco pour le Mexique, incertain.
- San Francisco pour l'Ile Vancouver, incertain.

TRAJET DE QUÉBEC A SAN FRANCISCO EN SIX JOURS ET DEMI.

Wagons Dortoirs, Wagons Restaurants, sur chaque train.

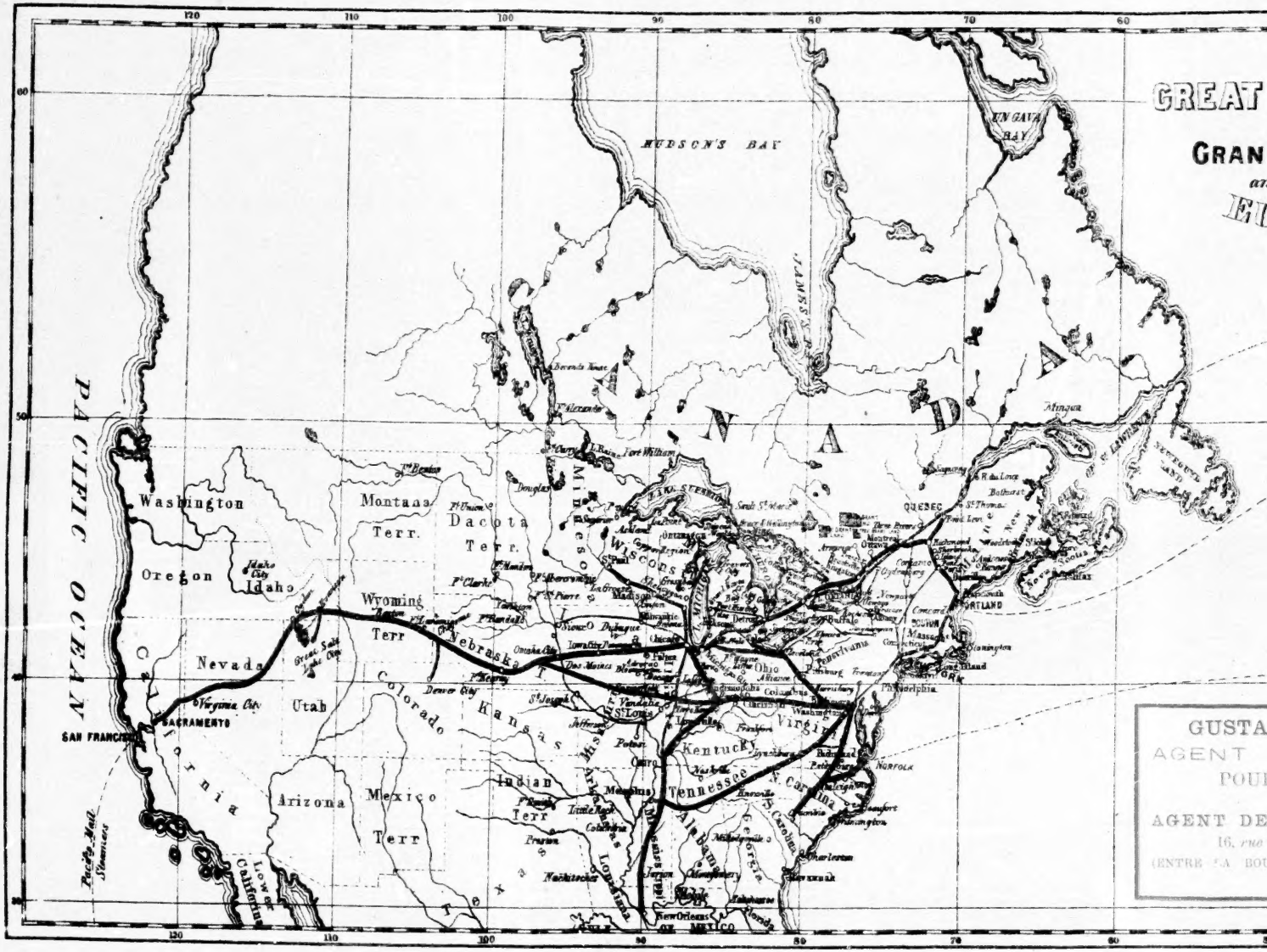
GREAT
GRAN
HUDSON'S BAY
JAMES'S BAY
PACIFIC OCEAN
Washington
Oregon
Idaho
Montana Terr.
Dacota Terr.
Wyoming Terr
Nebraska
Nevada
Utah
Colorado
Kansas
Indian Terr
Arizona
Mexico Terr
Texas
California
Lower California
SAN FRANCISCO
SACRAMENTO
Virginia City
Wisconsin
Minnesota
Michigan
Ohio
Pennsylvania
Virginia
Kentucky
Tennessee
N. Carolina
S. Carolina
Georgia
Alabama
Mississippi
Louisiana
Arkansas
Missouri
Iowa
Illinois
Indiana
QUEBEC
PORTLAND
BOSTON
Philadelphia
NORFOLK
Charleston
Savannah
New Orleans
GULF OF MEXICO
GUSTA
AGENT
POU
AGENT DE
16, rue
(ENTRE LA BOU

MAP OF THE GREAT INTERNATIONAL ROUTE

Shewing the

GRAND TRUNK RAILWAY OF CANADA

and its Connections by Steamer and Railway

with

EUROPE & AMERICA.

Allan Line to Quebec

Allan Line to Portland

ATLANTIC OCEAN

Allan Line Liverpool to Norfolk & Baltimore

Agencies.

LIVERPOOL	*Allan Bros & Co*
GLASGOW	*J & A. Allan*
MONTREAL	*H & A. Allan*
QUEBEC	*Allans Rae & Co*
LONDON	*Montgomerie & Greenhorne*
HAVRE	*J. M. Currie*
CHICAGO	*F. S. Winslow*
DRONTHEIM	*Allan Bros & Co*
BERGEN	*Allan Bros & Co*
CHRISTIANIA	*Allan Bros & Co*
GOTHENBURG	*Allan Bros & Co*
COPENHAGEN	*Allan Bros & Co*
HAMBURG	*Falck & Co*
ANTWERP	*Richard Berns*
ROTTERDAM	*P. A. Van Es & Co*
AMSTERDAM	*Oolgaardt & Bruinier*
MALMO	*Allan Bros & Co*

GUSTAVE BOSSANGE
AGENT D'ÉMIGRATION
POUR LE CANADA.

AGENT DE LA LIGNE ALLAN
16, *rue du Quatre-Septembre*
(ENTRE LA BOURSE ET LE GRAND HOTEL)
PARIS.

L

C

GU

A

LA NOUVELLE FRANCE

LE CANADA

APPEL

AUX

Classes Nécessiteuses de France.

"Les habitants français de la Province de Québec excèdent aujourd'hui un million."—(Page 6.)

PARIS :

GUSTAVE BOSSANGE, 16, RUE DU QUATRE SEPTEMBRE,

AGENT D'ÉMIGRATION POUR LE CANADA.

AGENT { DE LA LIGNE ALLAN (Montreal Ocean Steamship Co.)
DU CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.
DE LA BANQUE DE QUÉBEC.

FC42
B67

CANADA

NATIONAL LIBRARY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE CANADA.

La Confédération Canadienne s'étend depuis l'Atlantique à l'est, jusqu'aux Montagnes Rocheuses à l'ouest, et depuis les frontières des Etats-unis au sud, jusqu'à l'Océan arctique au nord.* Situation géographique.

Elle a une superficie de trois millions de milles carrés et comprend les cinq provinces de: Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, et l'immense territoire du Nord-Ouest ou de la Baie de Hudson. Superficie. Division territoriale.

Il est permis d'espérer que les colonies florissantes de Terre-Neuve, de l'Ile du Prince-Edouard et de la côte du Pacifique, la Colombie britannique et l'Ile de Vancouver feront bientôt partie de cette Confédération qui comprendra alors toute l'Amérique du Nord britannique, soit 3,400,000 milles carrés; environ la dimension de tout le continent européen.

La population de la Confédération s'élève actuellement à quatre millions cinq cent mille habitants et double tous les quinze ans par suite de l'émigration et de l'excès des naissances sur les décès. Population.

Le tableau qui suit indique la population de chaque province et de sa capitale:—

PROVINCES.	POPULATION, JUIN 1871.	CAPITALES.	POPULATION, JUIN 1871.
Ontario	2,200,000	Toronto	65,000
Québec	1,500,000	Québec	75,000
Nouvelle-Ecosse	420,000	Halifax	43,000
Nouveau-Brunswick	350,000	Frederickton	6,500
Manitoba	13,000	Fort Garry	2,500
Le Nord-Ouest	105,000		
	4,588,000		

Montréal, située sur le Saint-Laurent, est la plus grande ville de la Confédération; elle contient 142,000 habitants.

Dans toutes les grandes villes il y a des universités, des colléges, des lycées, des écoles normales, des églises, des hôpitaux et de nombreuses institutions indiquant une civilisation très-avancée.

Les institutions politiques de la Confédération sont basées sur le principe du gouvernement responsable. Institutions politiques.

Il y a, pour la Confédération entière, un Conseil privé responsable envers le Parlement, un Sénat composé de membres inamovibles,

* Depuis que ceci est écrit, la Province de la Nouvelle-Colombie est entrée dans la Confédération Canadienne, qui s'étend maintenant jusqu'au Pacifique.

nommés par la Couronne Britannique et une Chambre des Communes dont les membres sont élus par le peuple tous les cinq ans.

Gouvernement de la Confédération.

Le Parlement est chargé de faire les lois commerciales, de veiller à la défense du territoire ; en un mot, de tout ce qui a rapport à l'intérêt général de la Confédération.

La ville d'Ottawa, qui possède 22,500 âmes, est le siége du Gouvernement central et la capitale de la Confédération.

Gouvernement des Provinces.

Chaque province a un Parlement qui siége dans sa capitale et y traite toutes les affaires locales.

Tous les intérêts, grâce à ce système fédératif, sont donc bien représentés et protégés, et aucune province ne peut se trouver sacrifiée au profit d'une autre.

Les provinces sont divisées en départements, qui, à leur tour, sont subdivisés en communes et municipalités de villes et de campagnes administrées par des aldermen, maires, conseillers et députés, auxquels il est interdit d'augmenter la dette des municipalités de plus de deux pour cent de la valeur imposée.

Impôts.

Les impôts perçus par ces municipalités sont employés exclusivement aux travaux publics d'un intérêt local, tels que le drainage, le pavage, l'embellissement des villes, les constructions et l'entretien des ponts et chaussées et des écoles où l'instruction est donnée gratuitement, etc. Le Gouvernement ne perçoit aucun impôt direct quelconque ; les droits d'entrée sur les marchandises importées de l'étranger, sur la fabrication des alcools, etc., etc., suffisent à couvrir ses dépenses.

Les institutions municipales du Canada sont parfaitement administrées et prouvent en faveur du gouvernement individuel local.

Droit de vote.

Le droit de vote est presque universel; il n'est tempéré que par quelques restrictions aussi prudentes que sages.

Droits civils.

Les habitants du Canada jouissent non-seulement de la liberté politique la plus entière et des droits civils les plus étendus, mais encore de la plus grande tolérance en matière de religion; les populations protestantes et catholiques vivent ensemble en parfaite intelligence et sont également dévouées à l'accomplissement de tous les devoirs de la vie.

Religion.

Instruction.

L'instruction gratuite développe les facultés de la jeune génération et la prépare à occuper dignement sa place dans le pays où l'intelligence, secondant l'industrie, amène un excellent résultat.

Les classes nécessiteuses de la vieille Europe, qui n'y ont malgré leur travail assidu qu'une existence difficile et précaire, dépourvue des avantages qui la rendraient agréable, pourraient trouver à utiliser fructueusement leurs capacités et leur énergie au Canada dont les grandes ressources territoriales, minérales et maritimes ne demandent que l'exploitation.

Avantages offerts aux ouvriers.

Que l'ouvrier sache bien que ce pays fertile, plein de ressources, lui offre en échange de son travail l'aisance dans le présent, l'indépendance dans l'avenir.

Une fois éclairé sur les avantages qu'il peut trouver dans ce pays neuf il s'empressera sans doute d'en profiter.

Le jour où, les ouvriers français, cessant de poursuivre des utopies impossibles, se décideront à s'expatrier, formant un puissant courant

d'émigration, comme les Anglais et les Allemands le font, ce jour là le problème social en France sera prêt d'être résolu.

Ceux qui émigreront laisseront le champ libre à ceux qui, moins hardis, n'auront pu se décider à les accompagner, et, tout en travaillant et s'enrichissant dans leur pays adoptif, ils créeront des débouchés avantageux pour les produits de la mère patrie, et en développeront le goût partout où ils s'établiront.

En résumé, le Canada, doué d'un sol fertile, possédant toutes les ressources nécessaires pour le développement des diverses industries, doté des institutions les plus libérales, offrant un vaste champ à toutes les capacités, présente des avantages sérieux aux émigrants français qui ne trouveront nulle part une hospitalité plus franche et plus bienveillante au milieu d'une population qui parle leur langue.

Les divers gouvernements de la Confédération, afin d'attirer l'émigrant, offrent gratuitement à chaque adulte de dix-huit ans et plus un lot de terrain de 50 hectares à la seule condition qu'il en défrichera sept et demi dans l'espace de trois ans. Concessions gratuites.

L'émigrant qui n'a pas de moyens pécuniaires lui permettant dès l'arrivée de travailler à défricher le terrain qui lui est ainsi octroyé, peut trouver à s'occuper avantageusement de diverses manières et, entre autres, à la construction du Chemin de Fer Intercolonial et de ses nombreux réseaux, à l'ouverture de grandes voies de communication entre le lac Supérieur et la rivière Rouge, aux travaux de canalisation et à bien d'autres grandes travaux publics qui absorberont pendant longtemps tous les ouvriers arrivant au Canada. Travaux.

Donc, certitude d'un emploi constant et bien rémunéré dans un pays où la vie est à bon marché et où l'on jouit de la plus entière liberté civile et religieuse.

Les deux provinces offrant aujourd'hui le plus d'avantages aux émigrants sont celles de Québec, où domine l'élément français, et d'Ontario, où l'élément britannique est prépondérant.

Les Provinces de Manitoba et du Nord-Ouest sont d'une grande richesse ; on y trouve l'or, l'argent, le cuivre, le fer, le charbon, de grandes forêts, des plaines à perte de vue.

Il y a un an à peine tout ce pays était presque à l'état sauvage ; aujourd'hui, la Province de Manitoba, organisée comme les autres provinces de la Confédération, a un gouvernement responsable, une administration de la justice, etc., etc. Province de Manitoba.

Un chemin de fer achevé tout dernièrement relie sa capitale aux principaux centres du Canada et des Etats-Unis ; les bateaux à vapeur, le télégraphe portent partout la vie et la civilisation.

Le Gouvernement Fédéral s'est montré très-généreux pour cette province, et s'est imposé de grands sacrifices pour développer les immenses ressources de ce beau pays, qui le compensera dans l'avenir par la prospérité qu'il ne peut manquer d'atteindre sous une direction aussi intelligente, aussi prévoyante ; c'est ainsi que, dès à présent, ce Gouvernement a mis à l'étude le tracé d'un chemin de fer qui reliera l'Atlantique au Pacifique, en passant entièrement sur le territoire canadien et qui aura l'avantage d'abréger de 700 kilomètres la route d'Europe en Asie. Chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Origine des habitants.

Les habitants de cette province sont en majorité de race et d'origine françaises, étant presque tous descendants des colons français qui se sont expatriés depuis 1608, date de la fondation de la première colonie à Québec par Samuel de Champlain, jusqu'en 1763, date du traité de Paris, qui céda la Nouvelle France à la Grande-Bretagne.

Progression de la population.

Le nombre des colons, qui était en 1763 de 70,000, s'est multiplié quatorze fois dans l'espace d'un siècle.

Les habitants français de la Province de Québec excèdent aujourd'hui un million, résultat digne de remarque si on veut bien réfléchir que cette augmentation ne provient pas de l'émigration, mais de l'excès des naissances sur les décès.

Les colonies anglo-saxonnes ont seules donné un pareil exemple de vitalité, et ce fait est une preuve, non-seulement de la vigueur de la race, mais aussi de la salubrité du climat.

L'émigrant français qui choisira la Province de Québec pour son pays d'adoption sera donc accueilli par des *compatriotes* qui sont demeurés fidèles à toutes les traditions de leur race et de leur langue, malgré leur changement de nationalité. (Voir à ce sujet les instructions du Gouvernement de la Province de Québec à ses agents d'émigration en Europe, page 33.)

Il ne s'expatriera pour ainsi dire pas, puisque, en changeant de pays, il ne se trouvera pas isolé parmi des étrangers, mais entouré des anciens émigrés de la vieille France, qui l'accueilleront avec l'hospitalité la plus cordiale et lui prouveront la puissance, la vitalité du sentiment national dans le cœur de tout Français.

Hospitalité canadienne.

C'est là un grand avantage ; admis sur un pied d'égalité parmi toutes les classes de la société, le Français émigrant n'aura pas comme aux Etats-Unis ou dans les provinces anglo-saxonnes à s'assimiler aux goûts et aux habitudes d'une autre race.

Religion.

La religion catholique est celle de la majorité des habitants, dont seulement un sixième professe la religion protestante.

LE CLIMAT.

Climat.

Le climat de la Province de Québec est le plus sain de l'Amérique du Nord, et la plupart des Européens qui viennent s'y fixer, préfèrent de beaucoup en hiver son ciel clair et son froid fortifiant aux pluies et au brouillard de l'Europe occidentale. On a, du reste, exagéré la sévérité de l'hiver ; il convient parfaitement à la constitution des Européens.

Les maladies chroniques et épidémiques sont très-rares et, avec un peu de prudence, les nouveaux venus s'acclimatent facilement. Pas d'épidémies.

La fièvre intermittente, si dangereuse pour les émigrants qui s'établissent dans certaines parties des Etats-Unis est inconnue au Canada.

Les neiges qui recouvrent le sol pendant cinq mois de l'année lui donnent une fécondité, une grande vigueur, qui amène une maturité rapide, une force de végétation inconnues au même degré dans les autres pays.

Les céréales et les fruits de la Province de Québec arrivent parfaitement à maturité, et peuvent lutter avec avantage comme quantité et qualité avec les pays les plus favorisés. Végétation.

L'été de Québec peut se comparer à celui de Toulouse, et celui de Montréal à l'été de Marseille.

L'hiver est la saison des fêtes de famille ; c'est alors que l'hospitalité généreuse des habitants s'exerce avec le plus d'entrain ; les promenades en traineau et le patinage donnent une grande animation, et font de l'hiver la saison de prédilection des habitants. Hiver.

L'hiver a encore l'avantage de rendre l'accès des marchés plus faciles aux habitants, grâce au trainage qui s'établit sur les larges voies ouvertes à travers la neige.

Une des meilleures preuves de la salubrité du climat de cette province c'est que l'on y acclimate facilement les animaux, que les fruits d'Europe y arrivent à maturité, et que la vie moyenne est plus élevée de sept ans qu'en France et de cinq ans que dans la Grande-Bretagne. Salubrité.

Voici, comme dernière preuve de la salubrité du climat, des tables comparatives de la mortalité dressées récemment :—

PROPORTION DES DÉCÈS COMPARATIVEMENT A LA POPULATION. Mortalité.

Au Canada	1	décès	sur	98
Aux Etats-Unis	1	»	»	74
Dans la Grande-Bretagne	1	»	»	46
En France	1	»	»	42
En Allemagne	1	»	»	40

LE SOL ET SES PRODUITS.

La fertilité du sol de la Province de Québec est extraordinaire et permet d'atteindre le plus haut degré de culture et d'obtenir une grande variété de produits. Productions agricoles.

Les céréales, foins, herbages, et légumes donnent une récolte aussi abondante que dans les pays les plus fertiles de l'Europe.

Le raisin et la pêche arrivent à maturité en plein air depuis le lac Ontario jusqu'au Niagara et sur les bords canadiens du lac Erié.

Le melon et la tomate mûrissent également en plein air dans toutes les provinces du Canada.

Le maïs ou blé d'Inde, le houblon et le tabac, et surtout le chanvre et le lin, deux plantes indigènes, sont cultivés partout avec succès.

L'île de Montréal, située sur le Saint-Laurent, en face de la ville de ce nom, est renommée pour la qualité excellente de ses pommes, connues sous le nom de "pommes fameuses;" et l'île d'Orléans, au-dessous de Québec, pour ses prunes.

INSTRUCTION -- ÉDUCATION.

Ecoles primaires. L'instruction primaire est gratuite, et tous les citoyens sont imposés en conséquence.

Le Gouvernement partage avec les municipalités les frais qu'entraîne cette gratuité.

Le nombre des Ecoles Primaires était en 1865 de 3,468; depuis, il s'est beaucoup augmenté.

Ecoles secondaires. Pour l'instruction secondaire et supérieure il existe, dans le Province de Québec :—

374 Ecoles secondaires.
15 Colléges supérieurs.
12 Colléges industriels.

Toutes les connaissances humaines y sont soigneusement étudiées et enseignées.

La liberté de conscience est respectée fidèlement dans toutes les écoles.

Bibliothèques publiques. Dans les villes de 4,000 âmes et au-dessus il y a des bibliothèques publiques renfermant un bon choix de livres français, anglais et allemands; des salles de réunion, où les meilleurs professeurs des Colléges du Canada et des Etats-Unis font des cours et des lectures sur l'histoire, les arts et les sciences, l'économie politique, etc., etc.

Cours.

Journaux. Il n'y a pas moins de soixante-cinq journaux politiques et littéraires publiés dans la province de Québec, la plupart en français.

Hospices. Enfin, on y compte 53 hospices et institutions charitables pour le soulagement des malades et des indigents; ces établissements reçoivent du Gouvernement une dotation annuelle d'un million de francs.

AGRICULTURE.

L'étendue moyenne des fermes est de 50 hectares.

Fermes. Sur une de ces fermes l'agriculteur industrieux trouve moyen de vivre dans une condition d'aisance inconnue au paysan ou à l'ouvrier européen, et jamais il n'est embarrassé pour subvenir aux besoins de sa famille, ayant en abondance ce qu'il faut pour bien élever ses enfants, qui sont généralement nombreux, ce qui est un avantage dans un pays comme le Canada, où les mœurs et la vie sont simples,

la famille fortement organisée, et où son augmentation constitue la vraie richesse.

Une certaine classe d'individus, sorte de pionniers de la civilisation, des squatters, comme on les appelle au Canada, a l'habitude de s'établir dans les forêts pour défricher le terrain qui leur est donné gratuitement et de le revendre, dès qu'ils ont mis en état de culture de dix à vingt hectares. Défrichage. Pionniers. "Squatters."

Ils s'enfoncent alors plus avant dans les forêts pour recommencer de nouveaux travaux.

Parfois, mettant à profit la fertilité du sol nouvellement défriché, ils réussissent à récolter plusieurs moissons avant de vendre et parviennent à réunir ainsi peu à peu un capital important.

L'émigrant ayant quelques ressources trouverait sans doute plus avantageux d'acheter une de ces fermes de 50 hectares dont 10 ainsi défrichés ; il éviterait de la sorte de s'exposer dès le début aux travaux du défrichement dont il n'a pas l'habitude. Achat de terres.

Une excellente ferme dans ces conditions coûterait de 2,500 fr. à 3,000 fr. ; une maison confortable pouvant servir de résidence pendant les premières années en coûterait autant et le lot de terrain déjà défriché produirait en abondance tout ce qu'il faut pour l'entretien de la famille. Prix d'une ferme.

Le fermier aurait ainsi tout le temps de défricher à son aise le reste de son terrain, et il lui faudrait seulement quelques années de travaux intelligents et persévérants pour arriver avec sa famille à une existence aisée.

On peut louer à raison de vingt à trente francs l'hectare d'excellentes fermes bien situées, avec bétail, instruments aratoires, etc., etc. Fermages

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Les arts industriels ont fait depuis vingt ans de grands progrès au Canada ; leur développement a été aussi rapide qu'aux Etats-Unis. Produits industriels.

Cela est dû à l'abondance des cours d'eau, qui offrent partout de puissants moteurs économiques.

Les principaux produits industriels de la province de Québec sont :—

Tissus de laine.
» » lin.
» » coton.
Lin crû.
Meubles.
Cuirs.
Charpentes et planches de bois sciées.
Fer.
Cuivre.
Quincaillerie.
Papier.
Savon.
Chaussures.
Machines à vapeur.
Locomotives.
Articles en bois de toute sorte.
Outils et instruments d'agriculture.
Navires en bois.
Produits chimiques.
» des pêcheries.
» » forêts.
» » mines.

La valeur de ces divers produits excédait en 1869-1870 la somme de Cent quatre-vingt millions de francs. Produit annuel de l'industrie.

Le petit fabricant trouvera tout avantage à exercer son industrie

au Canada, les fabriques déjà établies ne pouvant suffire aux besoins du pays.

Le magnifique fleuve Saint-Laurent se relie avec la série des lacs qui commence au lac Supérieur et finit au lac Ontario et offre les plus grandes facilités pour l'exportation des produits coloniaux et pour l'importation des articles fabriqués en Europe.

Navigation. Le nombre des navires entrés de la mer dans les ports de la Province de Québec en 1869 est de 1384 jaugeant 831,293 tonneaux ; le nombre des navires sortis à la mer est de 1,553 jaugeant 925,171 tonneaux.

Importations. Exportations. Il y a de plus dans cette province un très-grand mouvement maritime intérieur. Les importations et exportations de cette province se sont élevées en 1869 au chiffre important de 289,000,00 fr.

COLONISATION.

Sociétés. En 1866, le Parlement de la Province de Québec a voté une loi autorisant la formation de Sociétés de Colonisation pour venir en aide aux colons courageux qui s'établissent dans les forêts pour défricher les terrains octroyés par le Gouvernement.

Défrichement Trente-cinq de ces sociétés fonctionnent aujourd'hui régulièrement à la satisfaction des colons qui se trouvent guidés par l'expérience intelligente d'hommes spéciaux, leur prêtant un concours assidu.

Ces pionniers, avant-coureurs des colons plus aisés, sont protégés par des lois toutes spéciales qui leur garantissent la possession de leurs meubles, immeubles, approvisionnements, bétail, voitures et instruments d'agriculture, jusqu'à concurrence d'une certaine somme sur laquelle leurs créanciers n'ont aucun droit.

Encouragements. Environ deux millions de francs sont votés chaque année par la Province de Québec pour encourager la colonisation. Les autres Provinces s'imposent également des sacrifices dans le même but.

CHEMINS A RAILS DE BOIS.

Le Gouvernement, pour donner une plus grande impulsion au développement de ses nouveaux établissements, a introduit au Canada le système norvégien de chemins à rails de bois en sus des chemins de fer.

Ce système, dont le principal avantage est la construction rapide et économique, a produit d'excellents résultats en mettant en communication les districts éloignés d'un accès difficile avec les marchés de consommation et d'exportation.

La construction de ces nouveaux chemins à rails de bois, et leur entretien continuel, fournissent un aliment de travail aux populations ouvrières éparses sur leurs parcours.

Prix de revient. Il y a maintenant dans la province sept compagnies de chemins à rails de bois, qui réussissent à les établir en moyenne à raison de 75,000 fr. la lieue, prix très-minime en comparaison de celui des chemins de fer qui s'élève au Canada en moyenne à 450,000 fr. la lieue.

FORÊTS.

Les forêts couvrent, dans la Province de Québec, une superficie de cinquante millions d'hectares. La pêche et la chasse y sont très-abondantes. Pêche. Chasse.

Trente mille bûcherons et cinq mille chevaux y sont employés ; le produit annuel s'élève à la somme de soixante millions de francs. Produit annuel.

Le marché européen absorbe les bois de charpente, et celui des Etats-Unis et d'Australie les planches sciées.

MINES.

Il y a abondance de mines dans cette province produisant les minerais les plus riches et les plus variés, parmi lesquels l'or, le cuivre et le fer.

L'or se trouve dans le district de Beauce ; des compagnies importantes exploitent les principaux filons. Or.

Sa découverte est, du reste, récente au Canada, et il est difficile d'apprécier l'importance qu'elle pourra avoir dans l'avenir. Les géologues les plus autorisés du pays ont toute confiance dans le succès futur.

Le cuivre se rencontre en très-grande quantité dans l'est de la province, et le fer presque partout. Cuivre.

Quelques-uns de ces minerais sont d'une valeur incomparable.

Le fer brut du Canada est d'une qualité tellement supérieure que, malgré des droits d'entrée très-élevés, les Américains en importent des quantités considérables aux Etats-Unis. Fer.

On a trouvé il y a cinq ans au nord du fleuve Saint-Laurent des dépôts inépuisables d'oxide magnétique, exempt de tout alliage étranger, ressemblant au sable noir.

Le charbon de bois étant d'un prix très-minime au Canada, on fond parfaitement ce minerai, et on obtient une qualité supérieure de fer comparable sous tous les rapports au meilleur fer de la Suède.

Il y a également, dans la Province de Québec, en quantité plus ou moins grande, de l'argent, du plomb, du platine, du zinc, etc., etc. Minéraux divers.

TERRAINS A ACHETER.

Le Gouvernement a réservé pour les colons 3,500,000 hectares de terrain, qu'il cède à des prix variant de 2 à 6 francs l'hectare par lots de 40 à 100 hectares.

On peut acheter moins, mais pas plus de 100 hectares ; un père de famille, cependant, peut acquérir des lots en plus pour chacun de ses fils ayant atteint l'âge de dix-huit ans. Conditions d'achat.

Tout acquéreur d'un lot de 100 hectares est tenu d'en défricher et d'en cultiver dix dans l'espace de quatre ans et de construire sur sa ferme une maison d'habitation mesurant trois mètres et demi sur sept.

Ces conditions une fois remplies, l'agent du Gouvernement lui délivre gratuitement un titre de propriété qui le constitue propriétaire absolu du terrain. (Voir aux Renseignements Généraux.) Titre de propriété.

TERRAINS GRATUITS.

Le Gouvernement offre gratuitement des lots de terrain de 50 hectares à tout adulte âgé au moins de dix-huit ans.

Ces terrains sont situés sur le parcours de huit grandes routes de colonisation.

Bois durs. Les bois durs, tels que les noyers, chênes, merisiers, ormes, érables, etc., etc., abondent et peuvent fournir à l'ébénisterie, la parqueterie, etc., les plus beaux bois possibles. Les échantillons envoyés aux expositions de Londres et de Paris ont été justement admirés et récompensés. L'exploitation de ces richesses est encore à faire.

Conditions d'octroi gratuit. L'émigrant est tenu de défricher et cultiver six hectares de son terrain et de construire, dans l'espace de quatre ans, une maison d'habitation mesurant trois mètres et demi sur sept.

Titre de propriété. Il obtient alors un titre de propriété définitif.

Ce système libéral a déjà produit les meilleurs résultats ; l'agriculture et la colonisation ont fait de grands progrès que les chiffres suivants permettront d'apprécier :

Progression de la culture.

TERRAINS DÉFRICHÉS ET CULTIVÉS.

En 1851	1,800,000	hectares.
» 1861	2,400,000	»
» 1871	3,700,000	»

(Voir aux Renseignements Généraux.)

CHEMINS DE FER.

Les principaux chemins de fer de la province de Québec sont :—

Le chemin du Grand Tronc (Grand Trunk Railway), commençant à la rivière du Loup et se terminant à l'extrémité occidentale de la province d'Ontario, où il fait sa jonction avec les chemins de fer des Etats-Unis. Son parcours total est de	459 lieues.
Le chemin International, reliant les provinces de la Confédération, en cours de construction	163 »
Les chemins de Lanoraye à Joliette, Stanstead à Chambly, la Vallée de Massawappi, Carillon et Greenville, et leurs embranchements, formant ensemble un parcours de	200 »
Les chemins à rails de bois ont une étendue de	200 »
Parcours total. Soit, un total de	1,022 lieues.

Chiffre très-élevé pour un pays neuf.

Fleuve et rivières. En sus de ces moyens de communication, il faut citer le grand fleuve le Saint-Laurent et ses nombreux affluents latéraux qui sont continuellement sillonnés de nombreux bateaux à vapeur transportant à bas prix les passagers et les produits sur tous les points où les voies fluviales sont navigables.

Postes. Cette facilité de communication assure au service des postes la même célérité et la même régularité qu'en Europe.

LOIS DE LA PROVINCE.

Les colons étrangers, après une résidence de trois ans au Canada, peuvent se faire naturaliser sujets britanniques et jouir ainsi des mêmes priviléges que les habitants qui y sont nés. Naturalisation.

Ils peuvent alors acquérir et transmettre à titre gratuit ou onéreux, ou par testament, toute espèce de propriétés, meubles ou immeubles, dans la Province de Québec, sur le même pied que les habitants de Canada. Droits qu'elle confère.

Ils ont également le droit d'hériter ou de disposer librement, par testament, de leur propriété mobilière ou immobilière en faveur de qui bon leur semble.

BANQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Ces banques ont la réputation d'être les mieux administrées, non-seulement du Canada, mais peut-être du continent américain.

Il y a 18 banques dans cette province, ayant chacune un capital de dix millions de francs, qui contribuent largement à développer les ressources du pays. Capital des banques.

Les dividendes annuels distribués par ces banques varient de 8 à 10 pour cent. Dividendes.

Les compagnies de télégraphes, d'assurances, de constructions de bâtiments et autres sociétés industrielles, donnent des dividendes semblables et offrent ainsi un bon placement qui est très-recherché par les capitaux de la Grande-Bretagne. Télégraphes. Assurances. Sociétés industrielles.

PRIX DE DIVERSES DENRÉES, ETC., DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Pain de 6 livres	de fr.	0 60	à fr.	0 75	
Farine, la barrique de 100 kilos	»	25 00	»	30 00	Vivres.
Viande, la livre	»	0 30	»	0 40	
Porc, »	»	0 40	»	0 60	
Beurre, salé, la livre	»	0 75	»	1 00	
» frais, »	»	0 95	»	1 20	
Fromage, »	»	0 60	»	0 80	
Sucre d'érable, »	»	0 30	»	0 50	
Pommes de terre, les 40 litres	»	2 00	»	2 50	
Pois, »	»	3 50	»	5 00	
Avoine, »	»	2 00	»	2 25	
Blé sarrasin, »	»	3 00	»	4 00	
Oies, la pièce	»	1 50	»	2 50	
Dindons, »	»	2 50	»	5 00	
Canards, »	»	1 50	»	2 50	
Lait, le litre	»	0 20	»	0 25	
Thé, la livre	»	3 00	»	5 00	
Café, »	»	1 25	»	2 25	
Sucre blanc, la livre	»	0 40	»	0 50	
Choux, la pièce	»	0 20	»	0 40	
Tomates, les 10 litres	»	0 50	»	1 00	
Carottes, navets, les 10 litres	»	0 70	»	0 90	
Panais, les 10 litres	»	0 70	»	0 90	
Pommes, 10 »	»	0 60	»	1 50	
» par barriques de 100 kilos	»	6 25	»	25 00	
Poires, les 10 litres	»	1 25	»	3 00	

PRIX DE DIVERSES DENRÉES, ETC., DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

(SUITE.)

	Fraises, les 5 litres	de fr. 2 00	à fr. 2 40
	Framboises, » 5 »	» 2 40	» 3 20
	Groseilles, » 5 »	» 1 00	» 2 40
	Cassis » 5 »	» 2 40	» 3 00
	Cerises, » 5 »	» 2 40	» 3 00
	Pêches, » 10 »	» 6 25	» 8 00
	Lin, le mètre	» 1 00	» 1 25
	Flanelle, »	» 2 50	» 3 00
Vêtements.	Drap pour habits d'hommes, le mètre . .	» 4 00	» 5 00
	Bottines d'hommes, la paire	» 10 00	» 15 00
	» » fortes, la paire .	» 15 00	» 17 00
	» » ordinaires, » .	» 4 00	» 5 00
	Habillement de drap de laine d'Ontario, pour hommes	» 60 00	» 100 00
Bois.	Bois à brûler, les 128 pieds cubes . . . . . à la campagne	» 6 25	» 10 00
	Dito, à la ville . .	» 25 00	» 37 00
Loyers.	Loyer d'une maison de campagne, par an.	» 125 00	» 175 00
	» » ville	» 250 00	» 500 00

SALAIRES.

Charpentiers . . . . . (par jour)	de fr. 7 50	à fr. 11 25
Maçons . . . . . » .	» 7 50	» 15 00
Plombiers, peintres et vitriers. » .	» 7 50	» 11 25
Ferblantiers . . . . . » .	» 6 25	» 10 00
Maréchaux ferrants . . . . » .	» 6 25	» 10 00
Tourneurs de roues . . . . » .	» 5 00	» 8 75
Tailleurs . . . . . » .	» 7 50	» 10 00
Cordonniers . . . . . » .	» 7 50	» 10 00
Hommes de peine . . . . . » .	» 5 00	» 6 00
» d'équipe sur les chemins de fer . . . . . » .	» 5 00	» 6 00
Laboureurs, engagés à l'année, logés et nourris, par mois . . . . . , . .	» 45 00	» 75 00
Les laboureurs mariés, réussissent souvent à se placer le mari et la femme ensemble, et reçoivent en sus du logement, etc., par mois	» 62 50	» 100 00
Domestiques, bonnes, par mois	» 25 00	» 37 00
Cuisinières, suivant leur habileté, par mois	» 30 00	» 60 00

Les chiffres cités ci-dessus prouvent que la vie matérielle est peu coûteuse au Canada, que les salaires y sont élevés, et, par suite, que les classes nécessiteuses de France auraient tout avantage à aller s'y fixer.

PROVINCE D'ONTARIO.

La Province d'Ontario, séparée de celle de Québec par le fleuve Ottawa, est située au nord du fleuve Saint-Laurent et des grands lacs Ontario, Erié, Huron et Supérieur. Situation géographiqu

Cette belle province, colonisée principalement par des Anglais, des Ecossais et des Irlandais et leurs descendants, et récemment par des Allemands, est une des plus florissantes des possessions britanniques. Origine des habitants.

Sa population s'élevait :

Progression de la population.

En 1830 à		210.437	habitants.
» 1841	»	465,357	»
» 1852	»	952,004	»
» 1861	»	1,396,091	»
» 1871	»	2,136,308	»

Ces chiffres prouvent que cette population a décuplé dans l'espace de 40 ans ; cette progression, plus rapide même que celle des Etats-Unis, démontre avec évidence le bien-être et la prospérité de ses habitants.

RELIGION.

Les Protestants sont en grande majorité dans cette province, un huitième des habitants seulement étant catholique. Religion.

CLIMAT.

Le climat est presque semblable à celui de la Province de Québec et tout aussi salubre. Climat.

AVANTAGES NATURELS D'ONTARIO.

La nature s'est montrée très-prodigue envers cette province.

Son sol est très-varié, mais en général très-riche, et se prête à tous les travaux d'agriculture. Sol.

Les communications par eau, au moyen de ses grands lacs et des admirables canaux qui y ont été construits, ne sont égalées par celles d'aucun autre pays. Lacs.

Ses richesses minérales encore peu exploitées sont considérables : le fer, le cuivre, le plomb, l'argent, le pétrole, le sel s'y trouvent en abondance. Minéraux.

Forêts. Ses immenses forêts de sapins sont proverbiales et il n'est besoin que de les citer ; le gibier y est aussi abondant que le poisson dans les lacs et cours d'eau.

Aucune partie de la Confédération n'offre plus de ressources aux émigrants que celle d'Ontario ; c'est un pays neuf, un pays d'agriculture par excellence, et il recherche avant tout les colons qui peuvent défricher les forêts, cultiver le sol, élever le bétail, fabriquer les draps, instruments et articles d'un usage domestique, construire les maisons, les routes, ponts, canaux et chemins de fer.

Ouvriers recherchés. Avis donc aux : Fermiers, laboureurs, garçons de ferme, bûcherons, hommes d'équipe, terrassiers, charpentiers, mécaniciens, maçons, plombiers, peintres, vitriers, tailleurs, cordonniers, ébénistes, ferblantiers et maréchaux ferrants ; la province d'Ontario leur offre de l'ouvrage et un bon salaire.

Salaires. Les salaires sont à peu près les mêmes que ceux qui sont payés dans la province de Québec, et qui sont énumérés page 14.

Employés de commerce. Les employés de commerce n'y trouveraient pas, il faut le dire, autant d'encouragement que les ouvriers ou artisans précités.

Ils devraient dès leur arrivée au Canada s'adonner à l'agriculture, et, peut-être, parviendraient-ils à y réussir ; on en a vu de fréquents exemples.

Agriculteurs. Les colons agriculteurs peuvent acheter des terrains bien défrichés au prix de 200 fr. à 500 fr. l'hectare, payables à des conditions libérales.

Mécaniciens. Menuisiers. Charpentiers. Les mécaniciens, menuisiers, charpentiers, etc., trouveront facilement à utiliser leurs capacités sur leur propre ferme.

Selon toute probabilité le salaire des ouvriers pour toute espèce de travaux ne baissera pas, mais s'élèvera en proportion de l'augmentation de la population et de la prospérité de la province.

Le simple laboureur, n'ayant pour tout capital que ses bras robustes, la bonne volonté de travailler et de la constance, arrivera sûrement à une position indépendante et sera fermier à son tour.

Cette espérance d'une réalisation laborieuse, mais certaine cependant, doit stimuler l'énergie de l'émigrant.

Avis aux Emigrants *Quand on réfléchit que les classes laborieuses peuvent jouir de tous ces avantages à une distance de seulement dix à douze jours de l'Europe, on s'étonne que l'émigration vers l'Amérique du Nord ne soit pas dix fois plus forte.*

INSTRUCTION — ÉDUCATION.

L'instruction primaire est gratuite et obligatoire pour tous les enfants âgés de sept à douze ans.

Gratuité de l'instruction primaire. Si les parents ou tuteurs négligent d'envoyer à l'école leur enfant ou pupille, leur négligence est regardée comme un délit et les rend passibles d'une amende.

La dépense de l'instruction gratuite est supportée au moyen de taxes spéciales prélevées par les municipalités.

On comptait en 1869 dans la Province d'Ontario 4,524 écoles, ayant :

Nombres des Instituteurs et Elèves.

2,775	maîtres d'école,		
2,279	maîtresses d'école,		
5,054	ensemble,		
	et 432,430 élèves, dont	229,685	garçons,
		202,745	filles,
		432,430	

Le salaire annuel des maîtres d'école est de :

Salaire des Instituteurs.

Dans les villes	fr. 1,500 à	fr. 6,500
» » villages	» 1,200	» 3,500
» » campagnes	» 900	» 3,000

Le salaire des maîtresses d'école est de :

Dans les villes	» 1,000	» 2,000
» » villages	» 1,000	» 1,800
» » campagnes	» 900	» 1,500

Sur ces 4,524 écoles il y en a 4,131 qui sont absolument gratuites. Dans les 393 autres les élèves paient chacun un franc vingt-cinq centimes par mois.

Un certain nombre de ces écoles sert exclusivement aux élèves catholiques. L'histoire, la tenue des livres, l'algèbre et la géométrie y sont enseignées.

ÉCOLES SUPÉRIEURES.

Il y a dans la province d'Ontario 101 écoles supérieures, ayant 6,608 élèves destinés aux professions libérales.

Matières enseignées.

On leur enseigne le latin, le français, le grec, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'histoire ancienne et moderne, l'histoire naturelle, la philosophie, la géologie, la physiologie, la chimie, l'agriculture, la tenue des livres, le dessin et la musique vocale.

Ecole Normale.

A Toronto, capitale de la province, une école normale compte 300 élèves qui se préparent à l'enseignement et recherchent un diplôme.

Ecoles particulières. Revenu annuel.

Il y a encore 279 écoles supérieures particulières, ayant 352 professeurs et 6,392 élèves, et possédant un revenu de 500,000 fr. ; enfin, 16 universités, colléges et séminaires, renfermant 1,930 élèves, et ayant 1,060,000 fr. de revenu.

L'instruction avancée d'un peuple étant la plus certaine garantie de sa prospérité, on peut prédire à la Province d'Ontario une brillante destinée.

JOURNAUX.

On publie dans cette province 222 journaux, dont 24 quotidiens ; plusieurs sont publiés en français et en allemand.

CHEMINS DE FER.

Lignes en activité.

En 1852 il n'y avait pas un seul chemin de fer dans toute la province ; aujourd'hui, on compte 600 lieues de chemins de fer en pleine exploitation.

Lignes en construction.

Neuf lignes nouvelles sont ou projetées ou en voie de construction, pour relier l'Ontario avec les autres provinces ou unir les nouveaux centres de colonisation.

Ces travaux ainsi que la construction et l'entretien des canaux, chemins à rails de bois, routes, etc., assurent de l'ouvrage largement rétribué à bien des artisans.

VILLES — COMMERCE — INDUSTRIE.

La province d'Ontario renferme vingt villes, contenant chacune de cinq à soixante mille habitants.

Elles sont le siége de beaucoup d'industries importantes, qui ont pris un rapide essor depuis vingt ans.

Importations. Exportations.

Les importations et exportations de cette province se sont élevées en 1870 au chiffre considérable de 250,000,000, ayant triplé dans l'espace de dix-huit ans.

Navigation.

Le nombre de navires entrés dans les ports de la province s'est élevé à 17,866, jaugeant 3,189,606 tonneaux, tandis qu'il en est sorti 18,804, jaugeant 3,143,391 tonneaux.

Ces chiffres établissent d'une façon positive l'accroissement du commerce et de l'industrie.

Fabriques.

L'abondance des cours d'eau favorise singulièrement les opérations industrielles en faisant mouvoir à peu de frais les machines des fabriques.

Produits de l'industrie.

Elles produisent les articles ci-après : les draps, la toile, les vêtements, les étoffes de coton et de laine, le cuir, les meubles, les planches sciées, la quincaillerie, le savon, les machines à vapeur, les locomotives, les articles en bois et les instruments d'agriculture de toute espèce.

TERRAINS A ACHETER.

On compte dans la province d'Ontario cinquante millions d'acres, vingt-cinq millions d'hectares de terrain qui ne sont pas encore utilisés ; la valeur varie suivant les localités de 5 à 40 francs l'hectare.

Titres de propriété.

Le colon ne peut obtenir un titre de propriété pour les terrains qu'il occupe que si, dans l'espace de quatre ans, il a construit une maison d'habitation et défriché 10 hectares par chaque 100 hectares achetés. (Voir aux Renseignements Généraux.)

TERRAINS GRATUITS.

Concessions gratuites.

Afin d'attirer le colon, le Gouvernement offre dans huit districts de la province, à tout adulte de dix-huit ans et plus, un lot de terrain gratuit de 50 hectares à condition d'en défricher et cultiver annuellement au moins un hectare et cela pendant cinq ans, et de

construire une maison d'habitation mesurant 3 mètres sur 7 ; enfin, de résider sur son terrain au moins 6 mois par an.

Les huit districts dans lesquels le Gouvernement d'Ontario fait des concessions de terrains gratuits sont subdivisés en cinquante-trois communes qui contiennent chacune de vingt-cinq à trente mille hectares de terrain.

Le gouvernement est tout prêt à créer de nouveaux centres de colonisation si le besoin s'en faisait sentir.

La fertilité de cette province dépasse celle de l'état de New-York, un des plus fertiles des Etats-Unis et on peut le prouver par des chiffres irrécusables : Fertilité du terrain.

La population d'Ontario est de	2,136,000
Le nombre d'hectares défrichés est de	6,000,000
Le nombre d'hectares non défrichés est de	7,300,000
La population de l'état de New-York est de	5,000,000
Le nombre d'hectares défrichés est de	14,828,000
Le nombre d'hectares non défrichés est de	10,412,000

Cependant, la Province d'Ontario produit beaucoup plus de blé, d'avoine, d'orge, de pois et d'autres végétaux que l'Etat de New-York.

PRODUITS D'ONTARIO.

Les produits que l'on y cultive avec le plus de succès sont les suivants :

Blé	Betteraves
Avoine	Carottes
Orge	Haricots
Seigle	Houblon
Blé Sarrasin	Chanvre
Maïs	Lin
Pommes de terre	Tabac
Navets	Sucre d'érable

Il est à propos de mentionner ici que le Blé d'Ontario a obtenu le 1er prix à l'Exposition Universelle de Paris en 1867.

De plus, l'année passée a produit :

12,500,000 litres de cidre.
2,300,000 kilos. de laine.
23,000,000 kilos. de beurre.
1,700,000 kilos. de fromage.

Les fermes d'Ontario valent aujourd'hui deux milliards cinquante millions de francs ; leur produit annuel est de un milliard cent millions de francs. Le bétail est évalué à trois cent soixante-quinze millions de francs. Valeur des propriétés.

Ces chiffres démontrent suffisamment l'état prospère de la province ; il n'est pas besoin d'y ajouter aucun commentaire.

MINES.

Aucun pays du monde ne surpasse Ontario par la variété et la richesse de ses ressources minières encore imparfaitement exploitées.

Dans tout le terrain compris entre la baie Georgienne et l'Ottawa on trouve en abondance le fer, le cuivre, le plomb, la plombagine, l'antimoine, l'arsénic, le manganèse, le gypse, le mica, etc., etc.

Or. L'or se rencontre en petite quantité, mais, jusqu'ici, le travail d'extraction absorbe tous les bénéfices qu'on pourrait en tirer.

Cuivre. Plusieurs mines de cuivre, situées sur les bords des lacs Supérieurs et Huron, produisent chacune par an pour une valeur d'un million à quinze cent mille francs de minerais et de métal.

Pétrole. A l'ouest de la province se trouvent des sources de pétrole inépuisables qui en fournissent des quantités énormes. Il n'y a pas moins de 300 sources coulant constamment et produisant mille barils par jour.

La quantité déclarée pour la consommation à l'intérieur a été de 1866 à 1870 de 5,100,000 litres, et, pour l'exportation, de 40,000,000 de litres.

Beaucoup d'ouvriers trouvent un emploi lucratif dans les usines où cette huile est préparée pour le commerce.

Sources salines. Il existe aussi une quinzaine de grandes sources salines, produisant par jour mille barils de sel.

Ce sel, d'une pureté parfaite, a obtenu la médaille d'or à l'Exposition Universelle en 1867.

Il est suffisamment démontré par ce qui précède que la province d'Ontario possède toutes les ressources agricoles et minières nécessaires pour subvenir à l'existence prospère d'une population dix fois plus élevée que celle qu'elle a aujourd'hui.

Les progrès agricoles et industriels d'Ontario et sa haute position sont dus, il faut le dire, à l'assistance libérale et intelligente du Gouvernement, qui a secondé les efforts individuels des habitants.

BANQUES.

Dix banques, ayant des succursales dans les principales villes d'Ontario, contribuent puissamment à favoriser les progrès du commerce et de l'industrie.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Lettres. Le service postal, admirablement organisé, est à la fois exact, rapide et peu coûteux. Le port d'une lettre de 15 grammes est de 15 centimes dans toute la Confédération.

Paquets échantillons. Le transport des livres, paquets, échantillons, etc., se fait aussi dans d'excellentes conditions.

Caisses d'Epargne. Aux bureaux de poste le Gouvernement a annexé des caisses d'épargne, d'après le système en vigueur dans la Grande-Bretagne.

Dépôts. Les dépôts y sont limités à 1,500 fr. par an par chaque individu,

et les intérêts alloués par le Gouvernement sur ces dépôts varient de 4 à 5 pour cent.

L'émigrant désirant devenir de suite fermier et commencer à défricher et cultiver efficacement aussitôt après son arrivée, devrait posséder au moins de 1,000 fr. à 1,250 fr; cela lui suffira pour subvenir à tous ses besoins jusqu'à l'époque des premières récoltes. Fonds nécessaires.

Il serait cependant prudent et sage de placer cet argent provisoirement dans une Caisse d'Epargne à 4 ou 5% l'an et de travailler pendant une année chez un fermier et faire ainsi un apprentissage qui donnera l'expérience nécessaire pour utiliser les ressources de ce pays primitif. Apprentissage

Le colon regagnera rapidement cette année d'apprentissage et ses progrès ensuite n'en seront que plus assurés.

Il peut compter sur le bon accueil et l'appui des colons qui l'ont précédé.

Une maison d'habitation pourrait se construire dans les nouveaux établissements moyennant 125 fr. à 200 fr. Prix des constructions

Peut-être même à moins en acceptant l'aide volontaire des habitants voisins.

Le terrain, s'il fallait le faire défricher, reviendrait à 150 fr. l'hectare.

Nous conseillons à l'émigrant nécessiteux de quitter l'Europe au printemps et, dès son arrivée au Canada, de s'occuper de travaux agricoles ou industriels jusqu'à la fin de Septembre. Départ d'Europe.

Il est certain de trouver de l'ouvrage et d'être bien payé; en dépensant peu, il réussira à économiser en cinq ou six mois assez pour se nourrir pendant l'hiver et le commencement du printemps.

Il aura le temps de se construire une maison avant l'approche de l'hiver; alors il pourra défricher son terrain, abattre les arbres, scier les planches, préparer du bois à brûler, etc., etc., et tout disposer pour sa première récolte au printemps. Premiers travaux.

Les travaux préparatoires pour obtenir les récoltes sont bien simples: le terrain est léger et riche et n'a pas besoin d'être labouré; il suffit de le retourner à la surface et d'ensemencer.

Une herse plus ou moins perfectionnée suivant le prix que l'on peut y mettre sert à faire ce double travail.

Les revenus de la Confédération proviennent des contributions indirectes. Impôts.

Les dépenses s'élèvent à 75,000,000 ce qui équivaut à 17 fr. 50 c. seulement par tête, au lieu de 109 fr. 15 c. par tête payés aux Etats-Unis.

Si nous poussons plus loin la comparaison entre les deux pays, nous trouvons que la dette publique du Canada est de 88 fr. 5 c. par tête ; celle des Etats-Unis de 304 fr. Dette publique.

Le Canada offre sous ce rapport plus d'avantages à l'émigrant que les Etats-Unis. On peut dire que le commerce et la classe riche paient la presque totalité des impôts. Celui qui se contente des articles fabriqués dans le pays, et qui vit sans luxe, ne paie pour ainsi dire d'impôt que pour l'instruction de ses enfants, et pour la municipalité ce qui ne s'élève qu'à quelques francs.

Un homme d'Etat du Canada, M. D'Arcy McGee, homme très-regretté et estimé, avait indiqué les dix raisons capitales qui devaient décider les émigrants à s'établir au Canada.

Nous croyons devoir les reproduire :

I. AUCUNE PARTIE DE L'AMÉRIQUE N'EST PLUS PROSPÈRE QUE LE CANADA.

Aisance des cultivateurs.

Les fermiers canadiens en général récoltent les plus belles moissons et obtiennent les prix les plus rémunérateurs de leurs produits. Toutes les classes de la communauté jouissent d'une situation aisée.

En s'établissant dans un pays offrant ces traits caractéristiques, le colon a la meilleure garantie qu'il puisse avoir de ses succès futurs, de son aisance prochaine, s'il est persévérant et industrieux.

II. LES RESSOURCES DU CANADA SONT PRESQUE INÉPUISABLES.

Grandes ressources du pays.

Il y a des millions d'hectares de bons terrains labourables qui n'attendent que d'être mis en culture; ailleurs, des forêts d'arbres de grande valeur dont le bois s'exporte à des prix élevés ; des pêcheries magnifiques que l'on peut presque dire inépuisables, du charbon, de l'or, du fer, du cuivre et bien d'autres minéraux qu'il faudrait pouvoir exploiter sur une grande échelle à l'aide d'une nombreuse population, qui, en s'accroissant, augmenterait notablement le bien-être général.

III. LE CANADA OFFRE DE GRANDES FACILITÉS POUR LA FABRICATION DE TOUTE ESPÈCE D'ARTICLES.

Les chutes d'eau y sont nombreuses, et le bois et le charbon sont en abondance.

Facilité de la production.

La production de la laine, du lin et de diverses autres matières premières est devenue une branche très-prospère de l'industrie, et est en train de se développer rapidement.

Grand nombre d'emplois

Les ouvriers trouvent toujours facilement à se placer dans l'industrie, et le fermier, qui n'est pas en mesure d'employer tous les membres de sa famille sur ses terres, peut aisément leur obtenir des emplois dans les nombreuses fabriques.

Les fabricants ayant quelques capitaux, et pouvant établir dans de bonnes conditions les articles à usage pour le pays, sont assurés d'un grand débouché au Canada.

Beaucoup de branches de l'industrie ne sont que partiellement organisées et, là aussi, il y aurait un vaste champ à exploiter surtout depuis que l'union avec les provinces maritimes a considérablement aggrandi ce marché.

IV. LE CANADA EST UN PAYS SAIN.

La fièvre intermittente, ce fléau des prairies des Etats de l'Ouest, y est presque inconnue ; les hivers ne sont guère plus longs que dans bien des endroits des Etats-Unis, et c'est la saison la plus animée et la plus fortifiante de l'année. Les mois d'hivers sont ceux des fêtes et des réjouissances, à la ville comme à la campagne. Salubrité du pays.

Enfin, la salubrité du pays est prouvée par les statistiques.

V. AU CANADA LES IMPÔTS SONT MINIMES.

C'est un point d'une importance capitale pour le colon. Dans la Grande-Bretagne les impôts sont inférieurs à 60 fr. en moyenne par tête ; aux Etats-Unis, à 106 fr. 15 c. ; au Canada, à 17 fr. 50 c. Peu d'impôts.

L'émigrant trouvera donc les impôts légers et faciles à supporter.

VI. LE CANADA EST UN PAYS OÙ L'ON PEUT VIVRE A BON MARCHÉ.

L'agriculture étant pratiquée sur une grande échelle par rapport au chiffre restreint de la population, et les impôts étant minimes, la vie y est à très-bon marché. Bon marché des comestibles, &c., &c.

Les comestibles, l'habillement, les loyers, le combustible et presque tous les articles indispensables à la vie coûtent de 50 à 100 pour cent plus cher aux Etats-Unis qu'au Canada.

Par suite de la dépréciation du papier monnaie et de la chèreté de l'existence aux Etats-Unis, les salaires semblent plus élevés que ceux du Canada ; ils ne le sont que nominalement.

En d'autres termes, l'artisan peut économiser sur son salaire plus facilement au Canada qu'aux Etats-Unis, parce qu'il peut y vivre pour la moitié moins.

VII. LES INSTITUTIONS DU CANADA NE SONT SURPASSÉES NULLE PART.

Grâce à notre système politique, les côtés faibles et dangereux du suffrage universel sont écartés, et tous les hommes peuvent aspirer à avoir une voix dans le gouvernement du pays.

L'instruction publique est soutenue par des impôts sur la propriété, et la plupart des écoles sont ouvertes à tous gratuitement sur un pied d'égalité parfaite. Instruction gratuite.

Nos écoles supérieures et nos universités égalent celle des Etats-Unis.

La tolérance la plus grande existe en matières religieuses ; les différentes croyances sont également respectées. Liberté religieuse.

Donc, jouissance entière de toutes les libertés civiles et religieuses.

VIII. LE CANADA POSSÈDE D'EXCELLENTS MARCHÉS POUR L'ÉCOULEMENT DE SES PRODUITS ET DES COMMUNICATIONS TRÈS-FACILES PAR VOIES FERRÉES ET FLUVIALES.

Marchés. Les Etats-Unis de l'extrême Ouest sont dépourvus de ces avantages ; aussi, les fermiers sont-ils si éloignés des marchés de l'Est que leur blé, avoine, etc., sont comparativement sans valeur ; parfois même, leur valeur est si minime qu'on les brûle comme combustible.

Facilité des transports. Au Canada, les nombreux chemins de fer, les lacs, les larges canaux transforment presque chaque village en un marché, où le fermier obtient les prix les plus élevés pour ses produits.

IX. LE GOUVERNEMENT DU CANADA A ENTREPRIS DE NOUVEAUX TRAVAUX PUBLICS TRÈS-IMPORTANTS.

Grands travaux. Ces travaux, coûtant fort cher, et mettant en circulation beaucoup de capitaux, demandent un grand nombre d'ouvriers de tous corps et de tout métier, et donnent une impulsion salutaire aux affaires du pays tout entier.

Demande d'ouvriers. Le moment est donc très-propice pour trouver de l'emploi soit dans l'industrie, soit dans l'agriculture, et pour établir les bases d'une propriété future.

X. LE CANADA EST UN BEAU PAYS.

Partout, des paysages magnifiques variés à l'infini, des collines, des vallées, des lacs et des rivières.

Gibier. Poisson. Le gibier de toute espèce est abondant dans les forêts, et le poisson dans les rivières et les lacs.

La Nature a prodigué ses dons au Canada ; on peut y trouver un séjour heureux, ainsi que tous les avantages de la civilisation moderne, en se dévouant pendant quelques années à un travail assidu, à l'économie et à la persévérance.

Après avoir énuméré ces dix raisons principales qui doivent décider les classes nécessiteuses d'Europe à émigrer au Canada, nous terminons en leur disant :

Aux ouvriers, agriculteurs, artisans. Ouvriers, agriculteurs, artisans de tous métiers, qui ne réussissez pas à améliorer votre position en Europe ..... Emigrez !

Il est bien pénible, sans doute, de rompre ces liens qui vous attachent à la patrie, mais, mieux vaut faire ce sacrifice que de végéter dans une pauvreté obscure sans espoir de pouvoir jamais en sortir.

A tous ceux dont la décision est prise d'émigrer, nous n'avons

pas d'hésitation à redire : Venez au Canada. La Confédération est en pleine prospérité.

Nous avons essayé de le démontrer, par les raisons précitées, le Canada offre à ceux qui désirent améliorer leur position, toutes les facilités possibles.

Si, parfois, des colons ne réussissent pas bien dans ce pays, nous pouvons être certains d'avance qu'ils n'ont été ni intelligents, ni industrieux.

Aujourd'hui, surtout, nous croyons avoir raison en affirmant que nulle part sur le Continent américain l'émigrant ne rencontre autant d'avantages qu'au Canada, et que ceux qui se décideront à s'établir parmi nous n'auront certainement pas lieu de s'en repentir.

CONCLUSION.

Avec les institutions que nous venons de décrire et les vastes ressources que nous avons énumérées, la Confédération Canadienne peut, sans fausse présomption, aspirer à jouer un rôle important dans le Nouveau Monde.

Elle a pour elle les avantages de la navigation maritime, ainsi que ceux d'une navigation intérieure sans rivale sur le Continent américain, et ses grandes richesses territoriales et minérales doivent se développer rapidement et pourraient absorber toute l'industrie et la force d'expansion surabondante de l'Europe.

Sa population vivace et fortement constituée ne peut manquer de former un des éléments les plus solides de la grande famille américaine ; aussi, invite-t-elle avec confiance les émigrants européens à venir partager ses destinées.

Les succès nombreux remportés par les Canadiens aux Expositions Universelles de Londres et de Paris sont là pour affirmer que nous n'avons pas exagéré la fertilité du sol, la richesse des produits naturels et l'importance croissante de l'industrie.

Un travail énergique et persévérant est nécessaire pour tirer parti de ces ressources, et il assurera au bout de quelques années une existence aisée à l'émigrant.

Au Canada, ainsi qu'en Europe, les grandes fortunes sont à la minorité, mais l'aisance y est plus générale et beaucoup plus facile à atteindre.

Et, comment pourrait-il en être autrement ? En Europe, la propriété foncière est à des prix très-élevés et se trouve, par suite, concentrée en un petit nombre de mains ; les masses se disputent un travail parfois insuffisamment rétribué pour leur assurer le nécessaire ; ce qui amène un découragement et un affaissement qu'on pourrait dire héréditaires dans certaines classes.

Que voyons-nous au contraire au Canada ? La propriété n'a pas un prix élevé ; chacun peut devenir propriétaire et faire valoir lui-même son bien. De là, la rareté des bras et l'élévation des salaires, et aussi, de plus grandes chances de réussite pour celui qui cherche sérieusement à parvenir.

Ils étaient tous plus ou moins pauvres à leur arrivée, les dix mille colons qui ont commencé à défricher le Bas-Canada, la nécessité seule décide à changer de patrie, et cependant, ils ont réussi, malgré des luttes presque constantes avec les sauvages, malgré des guerres cruelles, à la suite desquelles ils eurent à passer

sous une domination étrangère, et les voilà, après deux siècles, dépassant un million d'âmes et dotés des institutions les plus libres et les plus utiles.

Ils étaient pauvres également, ceux qui sont venus depuis, et cependant tous sont aujourd'hui à l'abri du besoin, et la plupart pourront léguer un patrimoine à leurs enfants.

Ce que ces colons ont fait, d'autres peuvent le faire encore, nous dirons même, avec plus de facilité, car la voie est toute tracée et le champ à exploiter est toujours vaste ; enfin, le Gouvernement donne tout son appui au défrichement de ses domaines inhabités.

Si des émigrants dépourvus de ressources ont réussi au Canada, à plus forte raison pouvons-nous promettre le succès à ceux qui disposeraient d'un petit capital.

Qu'ils viennent en tirer parti au Canada, que par leur travail ils le fécondent et ils en retireront quatre fois ce qu'ils auraient pu en obtenir en Europe !

Ils vivront à l'aise et pourront élever avec facilité leurs enfants qui leur sauront gré plus tard du courage qu'ils auront eu de chercher une position plus prospère au Canada.

En Europe des crises imprévues, des moments de morte saison amènent le chômage qui ruine l'ouvrier quelque industrieux qu'il soit, en absorbant toutes ses économies et l'amènent à faire des dettes.

Il ne peut s'y soustraire, sa femme, ses enfants sont là ; il leur faut la subsistance.

Parfois, le découragement s'empare de lui, et il se laisse aller à négliger sa famille qui finit par se disperser.

Les parents perdent l'affection de leurs enfants qui n'ont plus à leur tour les conseils dont ils ont tant besoin pour se guider dans la vie.

Tout cela, au grand détriment du système social qui, par suite de la misère, du vice qu'elle engendre, se trouve tout ébranlé.

La situation eût été tout autre, si cet ouvrier avait émigré dans un pays neuf : pas de chômage, pas de morte saison, pas d'économies dissipées avant d'avoir pu former une petite fortune qui sera avantageusement placée en terrains d'un bon rapport.

Et, au point de vue moral, ses habitudes industrieuses n'auraient pas dégénéré en insouciance ; dix ans de travail assidu l'auraient rendu propriétaire d'une ferme, dont chaque année de culture aurait augmenté la valeur, ses enfants auraient eu un abri assuré sous le toit paternel, et les liens de famille auraient été raffermis.

Cet heureux ensemble aurait consolidé la société, en lui apportant de nouveaux éléments de force et de dignité.

La province de Québec, cette colonie prospère de la vieille France, fait appel tout particulièrement aux émigrants français, et leur offre l'hospitalité la plus sympathique.

La France aujourd'hui a besoin qu'une forte émigration des classes nécessiteuses éloigne ceux qui sont mécontents de leur sort et ne trouvent pas à utiliser leur énergie, et que des colonies fondées à l'étranger propagent le goût des articles français et ouvrent au commerce de grands débouchés.

La France retrouvera alors l'expansion qu'elle perd chaque jour et occupera dans le monde la place qui convient à une grande nation.

Que si, au contraire, la France ne cherche pas ainsi à faire sentir son influence légitime sur tous les grands marchés du monde, ne peut-on pas craindre qu'elle ne dépérisse et s'amoindrisse peu à peu.

Le seul moyen de lui garder son rang c'est de rayonner partout par de grands mouvements d'émigration, prenant en cela exemple sur les Français qui ont colonisé les bords du Saint-Laurent et la Louisiane.

Les Anglais et les Allemands ont suivi cet exemple avec un succès qui doit encourager le colon français, et qui prouve que l'émigration fait à la fois le bonheur de ceux qui partent et de ceux qui restent.

On objectera peut-être que la France n'est pas trop peuplée, que la population de certains départements ne s'accroît presque pas ; à cela, il est facile de répondre par des chiffres puisés dans les statistiques :

La population de la Prusse, de 1817 *à* 1864, *s'est accrue de* 82 *pour cent, de* 10 *millions* 536 *mille âmes à* 19 *millions* 190 *mille, tandis que, dans le même temps, la population française ne s'est accrue que de* 25 *pour* 100.

Cette disproportion n'est pas moins sensible pour les autres parties de l'Allemagne, *malgré le courant perpétuel et considérable d'émigration*, qui n'existe pas en France.

VOYAGE.

Le trajet de France au Canada est facile et peu coûteux.

Il faut douze jours pour aller de Paris au Canada. Durée.

Ce voyage coûte environ 166 *fr. par adulte*, 83 *fr. par enfant de* 1 *à* 12 *ans, et* 12 *fr.* 50 *c. par nourrisson.* Coût.

La *Ligne Allan*, connue également sous le nom de *Montreal Ocean Steamship Company*, ou *Ligne Canadienne*, chargée par le Gouvernement Canadien du transport des malles, correspondant avec les chemins de fer du Canada, offre de grands avantages aux émigrants. Ligne Allan.

Son agent à Paris, M. GUSTAVE BOSSANGE, 16, rue du Quatre-Septembre (près de la Bourse), est autorisé à donner des billets pour le parcours total, et est prêt à fournir tous les renseignements qui pourraient être désirés. Agence à Paris.

Voici quelques informations que le passager lira avec intérêt :

Les paquebots à vapeur de la Ligne Allan sont en fer à machine double ; ils ont été construits dans les chantiers réputés de la Clyde. En voici la liste :

POLYNESIAN	4,000	tonneaux ..	600	chevaux ..	En construction.	
CIRCASSIAN	4,000	» ..	600	» ..	»	
SARMATIAN	4,000	» ..	600	» ..	Capt.	T. Wylie.
SCANDINAVIAN ...	3,000	» ..	550	» ..	»	Ballantine.
PRUSSIAN	3,000	» ..	550	» ..	»	Dutton.
AUSTRIAN	2,700	» ..	550	» ..	»	Brown.
NESTORIAN	2,700	» ..	550	» ..	»	Aird.
MORAVIAN	2,650	» ..	500	» ..	»	Graham.
PERUVIAN	2,600	» ..	550	» ..	»	Smith.
HIBERNIAN	3,000	» ..	550	» ..	»	Watts.
NOVA SCOTIAN ...	2,500	» ..	500	» ..	»	Richardson.
NORTH AMERICAN	2,500	» ..	500	» ..	»	Miller.
EUROPEAN	2,000	» ..	400	» ..	»	Bouchette.
CASPIAN	3,000	» ..	550	» ..	»	Ritchie.
CORINTHIAN	2,000	» ..	400	» ..	»	E. Scott.
GERMANY	4,000	» ..	500	» ..	»	Trocks.
ST. DAVID	2,000	» ..	250	» ..	»	J. Scott.
ST. ANDREW	2,000	» ..	250	» ..	»	H. Wylie.
ST. PATRICK	1,500	» ..	200	» ..	»	Stephen.
OTTAWA	2,000	» ..	400	» ..	»	Archer.
NORWAY	1,350	» ..	200	» ..	»	Mylius.
SWEDEN	1,320	» ..	200	» ..	»	McKensie.

Départs hebdomadaires.

Tous les jeudis un de ces navires quitte Liverpool pour Londonderry (Irlande), où il prend des passagers et les dernières malles ; il en repart le vendredi vers les six heures du soir pour Québec et Montréal pendant la belle saison, de la mi-avril au commencement de novembre ; pour Portland dans l'Etat du Maine aux Etats-Unis en hiver.

Correspondance avec les chemins de fer.

A Québec et à Montréal, ainsi qu'à Portland, ces paquebots correspondent avec le chemin de fer du Grand Tronc, et forment, par conséquent, une ligne non-interrompue et directe de l'Europe au Canada et aux Etats-Unis.

Durée du passage

En 1870, les traversées ont été en moyenne de neuf jours et demi de Liverpool à Québec et de onze jours et demi de Liverpool à Portland.

Bagages.

Le bagage des passagers est transporté du navire au chemin de fer et jusqu'à la fin du parcours aux frais de la compagnie.

Interprètes.

Il y a des interprètes à bord des navires et sur les convois de chemin de fer transportant des émigrants.

Distance de Liverpool.

Le port de Québec n'est qu'à 2,649 milles géographiques de Liverpool, en passant par le détroit de Belle-Ile, et à 2,808 milles par le Cap de Raze (Cape Race), tandis que Boston en est à 2,895 milles et New-York à 3,095.

Dès l'instant où l'on entre dans les eaux du Saint-Laurent la navigation n'offre plus les mêmes dangers qu'en pleine mer, et de Belle-Ile à Québec il y a 826 milles de cette navigation, ce qui réduit la traversée de mer à 2,000 milles, soit, un tiers de moins que viâ New-York.

Arrivée à Québec.

Une fois rendu à Québec, l'émigrant se trouve au cœur du continent, et peut de là se diriger par chemin de fer vers n'importe quel point du Canada ou de l'Ouest, évitant ainsi des centaines de milles de chemin de fer, qu'il aurait eu à parcourir pour atteindre le lieu de sa destination, s'il était débarqué dans un des ports du littoral de l'Atlantique. L'émigrant, à son arrivée à Québec, est protégé par des agents du Gouvernement Canadien contre toute exaction et reçoit tous les renseignements dont il a besoin.

Paris à Liverpool viâ le Havre.

De Paris, on peut se rendre à Liverpool, port d'embarquement, par la voie du Havre.

Les départs des bateaux à vapeur du Havre pour Liverpool ont lieu le vendredi ; il faut partir de Paris la veille.

Les émigrants sont nourris à bord, et pendant leur séjour à Liverpool, jusqu'au moment de leur départ le jeudi suivant, ils sont également logés aux frais de la compagnie.

Viâ Dieppe, Newhaven, Londres.

On peut encore aller de Paris à Liverpool, par la voie de Dieppe, Newhaven et Londres ; ce trajet, beaucoup plus rapide

que le précédent, prend environ vingt-quatre heures ; il est un peu plus coûteux, la nourriture et autres frais pendant le voyage étant à la charge du voyageur.

Il permet de quitter Paris seulement le mardi avant la veille du départ du paquebot de Liverpool.

Voici le prix du voyage de Paris, viâ Dieppe et Newhaven : Prix du voyage.

	1ère classe.	2e classe.	Intermédiaire.	Emigrants.	
Québec	fr. 559	fr. 458	fr. 299	fr. 166	Adultes.
Montréal	» 572	» 471	» 304	» 171	
Toronto	» 586	» 485	—	» 192	
Hamilton	» 586	» 485	—	» 195	

De Liverpool à Québec :

	Intermédiaire.	Emigrant.	
Enfants de 1 an à 8	fr. 119	fr. 63	Enfants.
Enfants de 1 an	» 27	» 13	

Chaque passager adulte de troisième classe a droit à dix pieds cubes de bagages. Bagages.

Les passagers de troisième classe reçoivent tous les jours une nourriture saine et abondante. Nourriture.

Le DEJEUNER servi à 6 heures se compose de : Thé ou café, avec du pain frais et du beurre, ou du biscuit et du beurre. Repas.

Le DINER à 1 heure comprend : Soupe, bœuf, porc ou poisson, et pommes de terre ; le dimanche, un plat de dessert en plus.

Le SOUPER à 6 heures : Thé, sucre, pain frais ou biscuit et beurre.

Ces vivres sont distribués à discrétion, et préparés avec soin par les cuisiniers du navire.

Chaque passager émigrant doit être muni d'une assiette en métal, d'une fourchette, d'une cuiller, d'un couteau, d'un gobelet, d'un bidon, etc. ; le tout peut s'acheter à Liverpool pour 12 fr. 50 c. Ustensiles à acheter.

Un médecin expérimenté est attaché à chaque navire. Médecin.

Le cours monétaire du Canada est en piastres et centins. Monnaie.

La piastre canadienne, de même que le dollar américain, est composée de cent parties appelées *centins* (cents) ; elle vaut en monnaie de France environ cinq francs trente-sept centimes.

Le franc de France vaut dix-huit centins et demi en monnaie canadienne, et la pièce de cinq francs, quatre-vingt douze centins et demi.

Dans la partie ouest de la Province, et en particulier dans le district de Montréal, la population des campagnes a conservé l'ancien cours tournois, la livre ou franc de vingt sols.

La pistole, la piastre française (ancien écu de six livres,

valant six livres douze sols au Canada), et l'écu français de trois livres y sont encore d'un usage journalier.

Traites sur le Canada.

Dans les campagnes du district de Québec, on n'a conservé de l'ancien cours que la piastre et l'écu français, mais on y retrouve encore le minot et le poids français.

Afin de ne pas s'exposer à subir de perte sur les valeurs qu'ils apportent avec eux, les émigrants feraient sagement de les convertir en monnaie anglaise avant de s'embarquer pour le Canada, ou, ce qui serait préférable et leur éviterait tout risque, de les échanger contre une traite, payable au Canada, qu'ils pourront facilement se procurer en s'adressant à M. Gustave Bossange, Agent à Paris de la Banque de Québec, 16, rue du Quatre-Septembre (près de la Bourse).

M. G. Bossange est chargé par le Gouvernement de la Province de Québec de la distribution d'une brochure, avec carte, intitulée : "La Province de Québec et l'Emigration Européenne." Il se fera un devoir de donner tous les renseignements désirables sur le Canada.

APPENDICE.

Le Gouvernement de la Province de Québec a envoyé en Europe, au printemps dernier, un agent d'émigration, M. Ed. Barnard, avec la mission d'attirer vers cette province une immigration agricole. Aussitôt arrivé, M. Ed. Barnard publiait à Anvers (Belgique), et adressait au clergé, ainsi qu'aux personnes que ce sujet pouvait intéresser, une circulaire que voici :

ANVERS (32, Marché aux chevaux),
ce 30 *Mai*, 1871.

MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous expédier avec celle-ci une brochure intitulée : " La Province de Québec et l'Emigration Européenne." C'est celle dont la *Revue Catholique*, du 15 avril dernier, vient de faire mention.

Vous lirez sans doute avec intérêt cet opuscule qui fait connaître le développement prodigieux, je devrais dire tout providentiel, de cette poignée de vigoureux catholiques d'origine française qui, presque abandonnés à eux-mêmes, il y a près de trois siècles, ont réussi à repousser les sauvages, à s'implanter fermement dans l'Amérique du Nord et à conserver leur religion, leur langue et leurs mœurs.

Depuis trois ans la Province de Québec, dont plus des deux tiers est Catholique, a un Gouvernement qui lui est propre et qui fait tout en son pouvoir pour faire développer nos immenses ressources, par une population virile, amie de l'ordre et parlant la langue française.

Le Gouvernement de la Province de Québec, étant persuadé qu'il y a, tant en France qu'en Belgique, de nombreux cultivateurs qui, ne trouvant plus à établir leurs enfants sur le sol, ou pour d'autres causes, se dirigent vers les villes et s'expatrient assez souvent, a cru à propos de m'envoyer en Europe pour quelques mois, afin de faire connaître les grands avantages que ces personnes pourraient retirer en venant s'établir chez nous.

Je sais, Monsieur, que pour quelqu'un qui aime son pays, il est difficile de faciliter et pénible de conseiller l'émigration de ses compatriotes. Cependant, je me demande si ce n'est pas rendre un grand service aux classes agricoles, que de les encourager à

coloniser un pays fertile comme le nôtre, où elles pourront aisément acquérir pour leurs enfants des propriétés considérables, plutôt que de leur voir prendre les risques, tant pour leur morale que pour leur foi, d'un séjour dans un grand centre européen. D'ailleurs, des documents puisés aux meilleures sources me font voir qu'un bon nombre de cultivateurs d'Europe se dirigent tous les jours vers les Etats-Unis. Il me semble qu'on ne peut trop conseiller à ces émigrants de choisir de préférence un pays catholique, riche et fertile, où ils se trouveront presque parmi des compatriotes, plutôt que d'aller plus loin, dans un pays protestant qui n'offre certainement pas plus d'avantages que le nôtre.

Vous verrez par les documents ci-annexés que notre Gouvernement entend agir avec prudence. Ce n'est pas tant le nombre d'émigrants que nous cherchons, comme le choix de familles recommandables sous tous les rapports. Nous préférons n'attirer d'abord qu'un certain nombre de personnes bien choisies, que nous entendons placer d'une manière qui, nous l'espérons, sera très-avantageuse pour elles. Plus tard, quand ces immigrants seront satisfaits de nous, il sera temps de décider s'il convient d'en attirer d'autres ou non.

Il est une circonstance tellement importante pour le bon cultivateur émigrant, que je crois devoir la signaler ici. A la suite des premiers défrichements nos terres étaient tellement riches qu'elles produisirent des récoltes successives de blé, sans aucun intervalle, pendant un grand nombre d'années, notamment pendant plus d'une génération. Il est prouvé que ces récoltes, sur un seul labour, donnaient très-souvent 40 et 50 minots de blé par arpent (anciennes mesures françaises.) Cette surabondance de richesses rendit nos ancêtres négligents et dépensiers. On vivait dans le luxe et on négligeait les règles ordinaires d'une bonne culture commandées par la prudence. Il y a une vingtaine d'années les terres fatiguées par cette spoliation constante se refusèrent tout-à-coup à la production du blé. Il fut difficile de faire comprendre à nos cultivateurs que c'était là le résultat inévitable de leur système de culture, et il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport. Ainsi, on estime que les pertes d'engrais de toute sorte dans notre province se montent, au moins, aux trois quarts de leur production. Il n'y a guère de village où l'on ne pourrait pas acheter tous les engrais des bestiaux pour de 30 à 50 centimes la voiture. On peut dire que partout les purins et autres matières ne sont presque pas utilisés. Dans la plupart de nos campagnes la jachère nue et la culture des légumes, pour nettoyer le sol, sont encore presque inconnues. Malgré tout cela nos petits fermiers mêmes vivent encore dans une aisance bien étonnante pour un Européen. J'en conclus qu'un habile cultivateur émigrant habitué à l'économie, qui connaît parfaitement la valeur des engrais, et qui aurait un certain capital, ne serait-ce que mille à deux mille francs, ne pourrait pas manquer de se faire dans quelques années, pour lui et sa famille, une position d'aisance qu'il ne pourrait jamais espérer en Europe. Je dois ajouter que toutes les semences du printemps qui réussissent en Belgique conviennent

très-bien à notre province. La fabrication de sucre de betteraves n'a jamais été essayée ; mais la culture de ce légume est tellement productive, partout en Canada, que tout fait croire au succès complet de cette industrie, du moment qu'elle sera entreprise par des personnes compétentes.

Sous ces circonstances, j'ose espérer que vous voudrez bien nous donner votre appui, en faisant circuler la brochure et les circulaires que je vous adresse, et en expliquant à ceux de vos paroissiens qui auraient à chercher leur subsistance ailleurs, les avantages que nous leur offrons dans la Province de Québec.

Il serait très-désirable que les émigrants se munissent, avant leur départ, de certificats de bonne conduite, de capacité, &c. Ces recommandations devraient porter un cachet officiel. Ceux qui seront bien recommandés pourront se présenter en toute confiance au bureau de l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, aussitôt leur débarquement à Québec. Je puis leur assurer d'avance une réception aussi cordiale qu'efficace. Quant à ceux qui ne mériteraient pas ces recommendations, ils feraient mieux de ne point songer à s'établir dans notre pays.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archévêque de Malines a bien voulu reconnaître l'authenticité des pièces ci-jointes.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon profond respect,

ED. BARNARD,
Agent d'Immigration pour la Province de Québec, Canada.

Instructions Officielles du Gouvernement Canadien à son Agent d'Immigration.

BUREAU D'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS,
PROVINCE DE QUÉBEC.
Québec, ce 1er de Février 1871.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que, par ordre du Conseil en date du 31 janvier dernier, vous avez été nommé Agent d'Immigration pour le Continent européen.

. . . . . .

Le but du Gouvernement en vous confiant cette importante

mission est d'attirer dans cette province une immigration agricole. Les différentes industries qui se rattachent à l'agriculture, telles que la préparation du lin, la fabrication des toiles, l'exploitation de la betterave à sucre, la fabrication du fromage, &c., peuvent fournir aussi d'excellents sujets pour l'immigration. Vous devrez rechercher surtout ceux qui pourraient disposer d'un certain capital à leur arrivée en Canada. A moins de n'avoir pas de famille à supporter et de pouvoir gagner sa subsistance en arrivant ici, il ne faut pas songer à émigrer sans un certain capital. Vous connaissez assez les obstacles qu'auraient à rencontrer ici les émigrants dépourvus de moyens pour ne pas les encourager à venir se fixer en cette province. Ce qu'il nous faut, ce sont des familles en état d'acheter des terres en partie défrichées, ou capables de faire les frais d'un premier établissement dans la forêt et ayant les moyens de vivre jusqu'à leur première récolte, ou bien des jeunes gens entendus dans la culture qui pourraient immédiatement trouver de l'emploi chez nos cultivateurs et s'établir plus tard pour leur propre compte. Des fermiers bien qualifiés et bien recommandés trouveraient aussi très-facilement à se placer avantageusement soit en prenant des terres à ferme, soit en s'engageant comme directeurs de ferme.

Les campagnes de la Belgique et du Nord de la France sont probablement celles où vous trouverez les émigrants qui conviendraient le mieux à cette province ; c'est là surtout que vous devrez concentrer vos efforts. Les provinces de l'Est de la France dévastées par la dernière guerre doivent contenir aussi un grand nombre de familles désireuses de se soustraire à la pénible situation que la conclusion de la paix ne peut manquer de leur imposer. Vous devrez aussi tenter un effort de ce côté.

La Province de Québec compte en France et en Belgique beaucoup d'amis influents qui pourront vous être d'un grand secours dans l'accomplissement de votre mission. Faites-vous un devoir de les visiter, prenez leurs avis et intéressez-les par là au succès de vos démarches.

Je ne puis vous prescrire ici en détail aucun mode d'opération particulier ; je m'en rapporte là-dessus à votre discernement, à votre zèle pour la cause agricole et à votre dévouement aux intérêts de la province qui vous envoie.

Vous distribuerez avec soin la brochure publiée par le Gouvernement sur l'Émigration Européenne, vous la commenterez chaque fois que l'occasion s'en présentera. En vous inspirant des renseignements qui y sont contenus, je ne doute pas que vous parveniez à faire comprendre aux populations de langue française, les avantages particuliers que peut leur offrir la Province de Québec et à déterminer parmi elles bon nombre d'émigrants à venir s'y fixer. *Cependant je désire que personne n'arrive séduit par des espérances qu'il ne pourrait réaliser plus tard.* La brochure pourra vous servir de guide sur ce point et ceux qui s'en pénétreront bien, n'auront point, quoi qu'il leur advienne, de reproches sérieux à nous adresser.

Choisissez avant tout une population morale et amie de l'ordre et

envoyez-nous le plus possible de cette classe de gens, leur assurant d'avance un fraternel accueil parmi nous, et puis rappelez-vous constamment que mieux vaut avoir peu d'immigrants, et les avoir de la bonne trempe que de courir le risque de jeter parmi notre population un élément nuisible et perturbateur.

J'ai l'honneur d'être, &c.,

(Signé,) L. ARCHAMBEAULT
Commissaire d'Agriculture et des Travaux Publics pour la Province de Québec

A. Monsieur Ed. Barnard,
Montréal.

Lettres du Clergé Canadien au sujet de l'Immigration, etc.

[COPIES.]

Évêché de S. Germain de Rimouski,
16 *Février* 1871.

Monsieur Ed. Barnard,
Agent d'Immigration.

Monsieur,

La mission dont notre Gouvernement Provincial vient de vous charger, est à mes yeux d'un grand intérêt pour notre pays, et si vous la remplissez en conformité avec les instructions si sages et si bien pensées du bureau d'agriculture, je suis persuadé qu'elle aura les plus heureux fruits.

Dans mon diocèse en particulier, il y a de vastes étendues de terres encore incultes, où pourraient se former des centaines de paroisses; mais ce qu'il nous faut, ce sont des colons *bons catholiques*, laborieux et munis d'un certain capital pour les premiers frais d'établissement.

Croyez aux vœux sincères que je fais pour le succès de votre mission, et à mon entier dévouement.

(Signé,) ✠ JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI.

St. Hyacinthe, Canada.
5 *Mars* 1871.

Ed. Barnard, Ecuyer,
Agent d'Immigration au Canada, &c.

Mon Cher Monsieur,

Je regrette de vous adresser si tard le mot de recommandation que vous me demandiez au moment de votre départ pour l'Europe, afin de pouvoir vous présenter avec confiance au clergé des pays où vous avez instruction d'aller chercher des immigrants dont les mœurs et les habitudes puissent convenir à celles de notre pays et qui puissent également se faire à la sévérité de notre climat.

Vous me paraissez parfaitement comprendre l'importance de la mission que notre Gouvernement vous a confiée; et j'espère que vous vous en acquitterez avec un plein succès, à raison de la prudence qui guidera, j'en suis certain, tous vos pas et toutes vos démarches. Je suis donc heureux de vous recommander autant qu'il peut m'être possible et permis de le faire, à la bienveillance des vénérables évêques et du clergé des pays que vous aurez occasion de parcourir, pour y faire choix de familles chrétiennes et industrieuses qui viendront fraterniser avec nos bonnes familles canadiennes, et partager avec elles la tranquillité et le repos dont elles jouissent sous des institutions civiles et politiques les plus libérales et les plus conformes aux principes de la vraie liberté qu'il y ait actuellement dans le monde, ainsi que de l'honnête abondance que les ressources de notre pays, et surtout la fertilité de notre sol garantissent au travail persévérant.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que le caractère de probité et d'honneur qui vous distingue, devra être pour tous ceux avec lesquels vous entrerez en affaires ou en explications, une entière garantie des informations que vous pourriez avoir à leur fournir.

Et pour donner à cette lettre un caractère d'authenticité qui la fasse recevoir partout avec confiance, j'y ai fait apposer le sceau du diocèse et la signature de Monsieur le Chancelier. Et je demeure, Monsieur, avec une estime et une considération toute particulière,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé), + C. EV. DE ST. HYACINTHE.

Par Monseigneur,

(Signé,) L. Z. Moreau, P.G., Chanc.

MONTRÉAL, 10 *Février* 1871.

MON RÉV. PÈRE J.C.,

Monsieur Ed. Barnard, qui vous remettra ce billet, a été le principal organisateur des Zouaves Pontificaux Canadiens, dont la conduite a été si édifiante. Ce Monsieur vient d'être nommé agent d'immigration par le Gouvernement de la Province de Québec, Canada.

Je le recommande à la bienveillance de ceux de nos pères auxquels il se présentera, de ceux surtout qui par leurs conseils peuvent lui venir en aide dans l'accomplissement de sa mission si importante pour l'avenir religieux de ce pays.

Collége Ste Marie de Montréal,

F. M. LOPINTO, S. J.,
Recteur du Collége.

ANVERS, *Mai* 1871.

MONSIEUR,

Je vous envoie des circulaires au sujet de la Province de Québec, vous m'obligerez en faisant circuler ces imprimés, après en avoir pris communication.

Vous verrez qu'au Canada on a surtout besoin de bons cultivateurs et d'ouvriers habitués aux travaux des champs. Les avantages offerts à cette classe d'émigrants sont incontestables; s'ils sont sobres et industrieux ils ne peuvent guère manquer de réussir. On demande aussi des maraîchers, des jardiniers et des vétérinaires.

Je suis porté à croire que ceux qui savent bien cultiver feraient mieux de ne point songer à s'établir sur une terre en bois debout. Ils auront beaucoup plus d'avantage à cultiver une terre toute défrichée. Comme ces terres se louent de 20 à 30 francs l'hectare, le moindre capital suffira pour s'établir sur une propriété qui pourra faire vivre la famille dès la première année.

Quant aux autres hommes de profession, négociants, artisans, etc., leur succès exigera beaucoup plus de talent et d'énergie, puisque ces classes sont mieux représentées que ne le sont les bons cultivateurs. — Les commis et les employés de bureau trouveront difficilement de l'emploi comme tels.

Comme la saison est déjà avancée, je conseille fortement aux émigrants de retarder leur départ jusqu'au printemps prochain. Il

serait bon de partir d'ici vers la mi-Mars, afin de pouvoir se mettre à l'ouvrage en arrivant à Québec. Cependant, pour ceux qui se proposeraient de partir en nombre dès le printemps prochain, il serait prudent d'envoyer au plus tôt un homme de jugement et d'expérience qui se rendrait au Canada afin d'y choisir le meilleur endroit pour l'établissement de ses compagnons. Dans ce cas je lui fournirais des lettres d'introduction qui lui faciliteraient sans aucun doute son entreprise.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

ED. BARNARD,

Délégué par le Gouvernement de la Province de Québec.

Les efforts intelligents de M. Ed. Barnard pour remplir consciencieusement sa mission ne tardèrent pas à porter fruit, et, vers le mois d'août une quarantaine d'émigrants belges partaient pour le Canada.

Leur prochaine arrivée, annoncée par M. Ed. Barnard, motivait la lettre ci-après, qui indique les mesures prises au Canada par le Gouvernement pour la réception des émigrants de la France et de la Belgique :—

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS, PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 18 *août* 1871.

ED. BARNARD, ECUYER,
Agent d'Émigration, Anvers.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier votre lettre du 5 courant, datée de Londres, dans laquelle vous m'annoncez l'arrivée d'une quarantaine d'émigrants belges. M. Berns m'a donné la même information il y a quelques jours. Je lui ai répondu que nous allions faire tout ce qui serait en notre pouvoir pour établir avantageusement ces premiers colons, afin d'attirer ici l'émigration considérable qui se prépare, d'après ce qu'il nous dit, dans les localités d'où sont parties les familles dont il nous annonce l'arrivée par le prochain steamer.

Dans le cas où ces familles auraient chacune un petit capital, mon intention est de les diriger vers les cantons de l'Est où je leur ferais acheter des lots un peu ébauchés. Si leurs ressources ne permettaient pas d'en agir ainsi je les enverrais dans le comté

d'Ottowa, township de Suffolk, où nous avons déjà deux colons belges amenés l'hiver dernier par M. Simays. J'ai mandé M. Simays à Québec, il sera ici pour les recevoir à leur arrivée. La raison pour laquelle je préférerais les établir dans les cantons de l'Est est qu'il n'y a probablement point d'endroit dans la province où ils pourront se former une plus haute idée de la fertilité du sol, de la facilité des communications, du climat, des salaires offerts aux travail leurs, etc.

Je les ferai accompagner jusqu'au lieu de leur destination (après l'avoir choisi de concert avec eux) par une personne compétente, qui leur servira d'intermédiaire, soit pour acheter un lot déjà ébauché, soit pour choisir un lot en bois debout sur les terres de la Couronne. Si quelques-uns d'entre eux veulent prendre des terres à ferme, ou accepter de l'emploi chez nos cultivateurs je les placerai convenablement, car j'ai devant moi un grand nombre de demandes de cette nature.

Il nous est arrivé l'autre jour une famille de la Lorraine, M. Klein, de la commune de Rettel, sa femme et quatre enfants. Cette famille avait 3,000 francs en portefeuille et beaucoup d'effets, sans compter une de nos brochures qui lui a été remise par M. Grégoire, le substitut de M. Berns à Apach. Les agents américains s'insinuent partout : à ces gens qui étaient partis bien décidés à venir ici, ils avaient réussi à vendre des billets pour aller à Washington, Etat de l'Iowa. A leur arrivée ici notre agent à réussi à les faire reposer pour une journée. Je suis allé les voir, et je les ai déterminés à rester. Le lendemain j'ai fait venir M. l'Abbé Chartier, notre agent d'émigration pour les cantons de l'Est et je les lui ai confiés avec toutes les bonnes recommendations imaginables ; c'était superflu, car M. Chartier entend parfaitement sa besogne. A l'heure qu'il est nos gens doivent être installés, mais je n'ai pas encore de leurs nouvelles. Je dois ajouter qu'ils sont porteurs des certificats les plus flatteurs de leur maire et de leur curé. Ils disent que n'importe où ils seront installés ils auront bientôt 500 familles dans leur voisinage. Je vous tiendrai au courant de leur situation afin que vous puissiez les citer comme exemple lorsque vous visiterez leur province.

(Signé,) S. LESAGE,
Assistant Commissaire.

ÉMIGRATION AU CANADA.

RÉSUMÉ DES AVANTAGES OFFERTS

PAR LA

PROVINCE DE QUÉBEC AUX ÉMIGRANTS.

Sol fertile susceptible de tous les degrés de culture. Vie à bon marché. Climat d'une grande salubrité. Les seules taxes à payer sont pour les besoins municipaux et pour le soutien partiel des écoles primaires ; elles s'élèvent rarement à plus d'un franc par hectare. *Pas de conscription.*

Le moindre capital suffit pour acquérir une ferme. Les terres en culture, avec constructions, etc., se vendent de 200 à 600 francs l'hectare suivant qu'elles sont plus ou moins rapprochées des grands centres. L'étendue ordinaire d'une ferme est de 30 à 40 hectares. Prix d'achat généralement payable moitié comptant, termes faciles pour le reste. Dans le voisinage des nouveaux défrichements on peut acheter d'excellentes fermes à demi-défrichées pour 4,000 à 5,000 francs. Les produits agricoles se vendent facilement et à des prix très-satisfaisants. On peut louer d'excellentes fermes, avec bétail, instruments aratoires, etc., pour de 20 à 30 francs l'hectare. Les banques de la Province de Québec, les plus sures de Canada et de l'Amérique, *paient en moyenne huit pour cent à leurs actionnaires*, et 4 à 5 pour cent sur les dépôts. Les compagnies de gaz, de télégraphe et de navigation paient jusqu'à 12 pour cent à leurs actionnaires. Il y a constamment des actions sur les marchés à des primes assez réduites. Les prêts hypothécaires les plus surs rapportent de 6 à 8 pour cent par an. Le système d'enregistrement des hypothèques établi dans la province met le créancier inscrit à l'abri de toute fraude et de toute perte. Le Gouvernement ne prélève aucune taxe sur la vente des propriétés.

Les industries qui exploitent les inépuisables mines de fer de la province, celles qui façonnent le bois, et travaillent la laine progressent rapidement. La culture du lin qui prend de l'extension et devient lucrative offre également à l'industrie linière la plus grande chance de succès.

Les artisans recommandables comme les simples journaliers trouveront facilement de l'emploi à des prix satisfaisants.

6,400,000 arpents de terres du domaine public, arpentés en lots de ferme de 40 à 80 hectares, sont actuellement disponibles à 5 fr., 3 fr. 50 c. et même 2 fr. l'hectare, payables en cinq versements annuels.

Le Gouvernement provincial dépense chaque année des sommes considérables pour ouvrir de bonnes voies de communication jusqu'aux défrichements les plus reculés. L'allocation votée cette année pour les chemins de colonisation a été de 1,310,000 francs. Ces travaux donnent un emploi très-lucratif aux colons et les aident à pousser leurs défrichements. Octrois gratuits par lots de 40 hectares sur huit des grands chemins de colonisation de la province. *Protection minutieuse accordée par le Gouvernement aux immigrants.* Dès qu'ils entrent dans les eaux canadiennes ou qu'ils mettent le pied sur notre sol, la loi veille sur eux pour qu'ils soient traités partout avec humanité ; elle va jusqu'à fixer le prix de la pension que les hoteliers pourront exiger d'eux. Ces prix doivent être affichés dans les maisons de pension, et une forte amende est portée contre ceux qui exigent quoique ce soit au-dessus des prix fixés. La loi ne leur accorde de privilége sur les effets de l'immigrant que pour cinq jours de pension.

A leur arrivée dans la Province de Québec le Gouvernement transportera gratuitement les immigrants dans la partie de la province qu'ils voudront habiter.

Pour renseignements plus complets, s'adresser personnellement ou par écrit aux Agents d'Immigration du Gouvernement Canadien dont voici les noms et les adresses : AGENTS EN CANADA—L. STAFFORD, agent à Québec ; J. J. DALEY, à Montreal; W. J. WELLS, à Ottawa. Ces Messieurs, ainsi que M. GUSTAVE BOSSANGE, 16, rue du Quatre-Septembre, à Paris, sont chargés de distribuer gratuitement des cartes et brochures, préparées par le Gouvernement de la Province de Québec, dans lesquelles les émigrants trouveront tout ce qui peut les intéresser sur les ressources de la Province de Québec, les moyens d'existence, gages des travailleurs, terres à coloniser, etc.

LS. ARCHAMBEAULT,

Commissaire d'Agriculture et des Travaux Publics pour la Province de Québec.

La traversée de Liverpool à Québec se fait ordinairement en dix jours par les magnifiques vapeurs de MM. ALLAN BROTHERS and CO., de Liverpool.

Le voyage de Paris à Québec, tous frais payés, pour passage, nourriture, etc., coûte 166 fr. pour adultes, 83 fr. pour enfants de 1 à 12 ans, et 15 fr. pour nourrissons. S'adresser à

GUSTAVE BOSSANGE,

16, RUE DU QUATRE SEPTEMBRE,

PARIS.

LIGNE DE NORFOLK ET BALTIMORE

(Viâ Halifax).

DÉPARTS DE LIVERPOOL TOUS LES 15 JOURS, LE MARDI.

ESCALE A QUEENSTOWN, IRLANDE, LE MERCREDI.

	1ère Classe.	2e Classe.	Émigrant.
Paris à Norfolk, viâ Liverpool et Halifax „ Baltimore, „ „ „ Philadelphia, viâ Baltimore „ „ New York, „	fr. 559	fr. 458	fr. 166
„ Louisville, „	fr. 656	fr. 555	

Correspondance avec les Chemins de Fer des États du Centre, de l'Ouest et du Sud.

Les États du Sud sont d'une grande fertilité, et les Émigrants y peuvent acquérir de bons terrains dans des pays colonisés depuis longtemps, à des prix variant de 20 à 250 fr. l'hectare.

Les ouvriers sont toujours en demande, et peuvent gagner de 8 à 15 fr. par jour suivant leur capacité.

L'État de la Virginie possède de grandes richesses minières et son sol est extrêmement fertile et productif.

LIGNE DE CALCUTTA

(VIA SUEZ).

DÉPARTS MENSUELS DE LIVERPOOL DES PAQUEBOTS A VAPEUR DU "CITY LINE."

BILLETS DIRECTS DE PARIS A CALCUTTA (INDES), VIA LIVERPOOL ET LE CANAL DE SUEZ.

1ère CLASSE, FR. 1,470.

La Compagnie ne prend que des passagers de 1ère Classe.

AVIS AUX EMIGRANTS.

L'agent de colonisation du Gouvernement canadien à Toronto fait savoir qu'il pourrait placer avantageusement en ce moment 500 ouvriers tailleurs et 500 cordonniers dans la province d'Ontario, à des salaires variant de 40 à 75 fr. par semaine, suivant l'habileté de l'ouvrier.

De l'ouvrage est également offert aux charpentiers, menuisiers, maçons, mécaniciens, ébénistes, maréchaux ferrants, hommes de peine et laboureurs.

Les Émigrants sont logés et nourris aux frais du Gouvernement à Toronto jusqu'à ce qu'ils trouvent de l'ouvrage.

BIL ETS DIRECTS DE PARIS

à		1ère classe. FR.	2e classe. FR.	3e classe. FR.
QUÉ	CANADA	559	458	166
MON	„	572	471	171
TOR	„	586	485	192
HAM	„	586	485	195
DÉT	IGAN	586	485	207
CHI	NOIS	586	485	224
CIN	HIO	586	485	222
MIL	WISCONSIN	586	485	229
SAI	MISSOURI	638	541	238
CHE	EBRASKA	864	767	464
DEN	COLORADO	920	823	521
CEN	„	953	856	555
OGI	UTAH	1046	949	443
SAL	TY, „	1143	1042	502
PRO	ITY, „	940	839	387
SAC	CALIFORNIA	1143	1042	483
SAN	O, „	1143	1042	483
YOK	APON	2440	—	924
HIO	„	2648	—	1002
NAG	„	2700	—	1002
HON	CHINE	2700	—	1002
SHA	„	2700	—	1002
HON	ILES SANDWICH	1455	—	600
AUC	NOUVELLE-ZÉLANDE	2052	—	963
MEI	AUSTRALIE	2285	—	1015
SIDI	„	2182	—	963
MAZ	MEXIQUE	1621	—	688
VIC	E VANCOUVER	1351	—	522
COL	BITANNIQUE			

Une c a gratuite de 40 hectares de bon terrain, facile à défric accordée par le Gouvernement des États-Unis aux Ém qui s'établissent sur le parcours du Chemin de Fer du de l'État de Iowa, en Californie.

Beauc migrants européens y sont déjà fixés.

Les r avantages sont offerts par le Gouvernement canadien parcours de plusieurs chemins de fer en cours de const

---

LI E DE HALIFAX

le Liverpool tous les 15 jours, le Mardi.

ESCA EENSTOWN, IRLANDE, LE MERCREDI.

		1ère Classe.	2e Classe.	Émigrant.
PARIS	IFAX (viâ Liverpool),	**fr. 559**	**fr. 458**	**fr. 166**